



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2007-2008

Séance plénière du vendredi 19 octobre 2007

Compte rendu

Sommaire

Séance plénière: matin

Pages

<i>Ouverture de la session ordinaire</i>	<i>4</i>
<i>Nomination du Bureau</i>	
<i>Composition du Bureau.....</i>	<i>4</i>
<i>Procédure de vote</i>	<i>4</i>
<i>Bureau sortant</i>	<i>4</i>
<i>Reconduction.....</i>	<i>4</i>
<i>Constitution du Parlement.....</i>	<i>5</i>
<i>Excusés</i>	<i>5</i>
<i>Nomination des bureaux des commissions permanentes, spéciales et du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	
	<i>5</i>
<i>Communications</i>	
<i>Projets de décrets.....</i>	<i>5</i>
<i>Questions écrites.....</i>	<i>5</i>

<i>Clôture de la session</i>	5
<i>Commissions – Modifications</i>	5
<i>Arrêtés de réallocations</i>	5
<i>Notifications</i>	
<i>Cour des comptes</i>	6
<i>Cour constitutionnelle</i>	6
<i>Constitution des Assemblées</i>	6
<i>Anniversaires royaux</i>	6
<i>Ordre du jour</i>	6
<i>Déclaration de politique générale du gouvernement</i>	6
(Orateur: M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement)	
<i>Ordre des travaux</i>	11
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale</i>	
<i>Discussion générale</i>	11
<i>Examen des articles</i>	12
(Orateurs: M. Mahfoudh Romdhani, Mme Caroline Persoons, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Françoise Dupuis, ministre)	
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle</i>	
<i>Discussion générale</i>	13
<i>Examen des articles</i>	16
(Orateurs: M. Mahfoudh Romdhani, Mmes Véronique Jamoulle, Caroline Persoons, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Françoise Dupuis, ministre)	

Déclaration de politique générale du gouvernement

Discussion.....17

(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Marion Lemesre, Anne-Sylvie Mouzon, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman, M. Michel Colson, Mme Céline Fremault, M. Bea Diallo, Mme Fatima Moussaoui)

Ordre des travaux.....30

Déclaration de politique générale du gouvernement

Discussion (suite).....30

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, Mmes Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman)

Votes réservés

sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.....36

sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle36

Clôture37

Annexes.....38

Séance plénière: matin

Présidence de M. Josy Dubié, doyen d'âge
(Mme Céline Delforge et M. Hamza Fassi-Fihri prennent place au Bureau en qualité de secrétaires)

La séance plénière est ouverte à 9h40.

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 6 juillet 2007
est déposé sur le Bureau)*

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Le Parlement francophone bruxellois se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 2007-2008.

Nous allons procéder à la nomination du Bureau définitif.

NOMINATION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son Président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du Parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

COMPOSITION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 3.3 e) du Règlement, le Parlement, en sa séance plénière du 22 octobre 2004, a arrêté la composition du Bureau comme suit:

- 1 président;
- 3 vice-présidents;
- 5 secrétaires.

Conformément à la répartition proportionnelle des groupes politiques, le Bureau doit donc être composé de:

- 4 membres proposés par le groupe PS;
- 3 membres proposés par le groupe MR;
- 1 membre proposé par le groupe cdH;
- 1 membre proposé par le groupe Ecolo.

PROCÉDURE DE VOTE

M. le Président.- Nous allons procéder à présent à la nomination des membres du Bureau.

La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, reprise dans le Règlement du Parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

BUREAU SORTANT

M. le Président.- Le Bureau sortant était composé comme suit:

- président: M. Christos Doukeridis;
- première vice-présidente: Mme Magda De Galan;
- deuxième vice-présidente: Mme Martine Payfa;
- troisième vice-président: M. Mahfoudh Romdhani
- secrétaires: MM. Serge de Patoul, Stéphane de Lobkowicz, Rachid Madrane, Vincent De Wolf, Mme Isabelle Emmery.

RECONDUCTION

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Monsieur le Président, en pleine entente avec les chefs de groupe des partis démocratiques, je vous propose la reconduction pure et simple du Bureau sortant et de chacun de ses membres en sa qualité actuelle.

M. le Président.- Je suis saisi d'une proposition de reconduction pure et simple du Bureau sortant.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je considère ces candidatures recevables conformément au Règlement et proclame élus:

- président: M. Christos Doukeridis;
- première vice-présidente: Mme Magda De Galan;
- deuxième vice-présidente: Mme Martine Payfa;
- troisième vice-président: M. Mahfoudh Romdhani;
- secrétaires: MM. Serge de Patoul, Stéphane de Lobkowicz, Rachid Madrane, Vincent De Wolf, Mme Isabelle Emmery.

Je félicite le président pour sa nomination, ainsi que tous les membres du Bureau. Etant retenu, le président n'est cependant pas présent pour l'instant. Il viendra présenter son discours d'introduction cet après-midi après les votes. Je demanderai donc à Mme la première vice-présidente de venir me remplacer. Je remercie mes deux collègues qui m'ont assisté dans cette tâche.

(Applaudissements)

Présidence de Mme Magda De Galan, première vice-présidente

Mme la Présidente.- J'invite les deux premiers secrétaires à venir prendre place au Bureau.

M. Stéphane de Lobkowicz prend place au Bureau en qualité de secrétaire

M. Christos Doukeridis, que je félicite encore en votre nom, est empêché et nous rejoindra tout à l'heure.

CONSTITUTION DU PARLEMENT

Mme la Présidente.- Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement francophone bruxellois constitué. Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des Représentants, aux Parlements des Communautés et des Régions ainsi qu'aux autres Assemblées communautaires bruxelloises.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Vincent De Wolf, pour raisons de santé;
- Mme Jacqueline Rousseaux, ce matin, pour raisons familiales.

NOMINATION DES BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES, SPÉCIALES ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la nomination des bureaux des commissions permanentes, des commissions spéciales et du comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Conformément à notre Règlement (articles 16, 34 et 101), les commissions devraient se réunir afin de procéder à la nomination de leurs bureaux respectifs.

Si le Parlement est unanimement d'accord, nous pourrions simplifier la procédure et considérer comme réélus les membres des bureaux de commissions, à l'exception, bien entendu, des commissions où un changement est prévu.

Je vous rappelle à cet égard, que le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes doit désigner en son sein un(e) secrétaire.

Pas de remarque?

Il en sera donc ainsi.

Je vous remercie.

COMMUNICATIONS

PROJETS DE DÉCRETS

Mme la Présidente.- Le gouvernement a déposé sur le Bureau:

- un projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services "Espaces-Rencontres" [100 (2007-2008) n° 1];
- un projet de décret modifiant le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif aux subventions pour l'achat, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé et le décret du 16 juin 2005 de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille [101 (2007-2008) n° 1].

Ces projets seront transmis à la commission des Affaires sociales.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Caroline Persoons à M. Charles Picqué et à Mme Evelyne Huytebroeck;
- Mme Dominique Braeckman à M. Benoît Cerexhe et à Mme Françoise Dupuis;
- Mme Céline Fremault à Mme Evelyne Huytebroeck.

CLÔTURE DE LA SESSION

Mme la Présidente.- Par lettre du 16 octobre 2007, M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement francophone bruxellois, a notifié au Parlement l'arrêté du gouvernement clôturant la session 2006-2007 du Parlement francophone bruxellois.

COMMISSIONS - MODIFICATIONS

Mme la Présidente.- Par lettre de ce 4 septembre 2007, Mme Caroline Persoons, présidente du groupe MR, me fait part des modifications suivantes:

à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, M. Philippe Pivin remplace Mme Nathalie Gilson en qualité de membre effectif et Mme Nathalie Gilson remplace M. Philippe Pivin en qualité de membre suppléant.

Pas d'observation?

Il en sera donc ainsi.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATIONS

Mme la Présidente.- Par courrier du 18 octobre 2007, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, sept arrêtés de réallocations.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

NOTIFICATIONS

Cour des comptes

Mme la Présidente.- En date du 25 mai 2007, la Cour des comptes nous a adressé la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets décentral et réglementaire du Parlement francophone bruxellois pour l'année 2006, effectuée en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et du protocole d'accord conclu entre le Parlement francophone bruxellois et la Cour des comptes, le 4 mai 1995.

Ces documents ont été imprimés et vous ont été distribués. Ils seront examinés par la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

Cour constitutionnelle

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance plénière.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- M. le Président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 9 octobre 2007.

M. le Président de la Chambre des Représentants m'a fait savoir que la Chambre des Représentants s'est constituée en sa séance du 9 octobre 2007.

M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 20 septembre 2007.

Mme la Présidente du Parlement flamand m'a fait savoir que le Parlement flamand s'est constitué en sa séance du 24 septembre 2007.

M. le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 17 octobre 2007.

M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 18 octobre 2007.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

Mme la Présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, le président a adressé ses félicitations à Sa Majesté la Reine Paola et à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de leurs anniversaires.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 12 octobre 2007, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 19 octobre.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du gouvernement.

La discussion relative à la déclaration de politique générale aura lieu cet après-midi.

J'invite les membres du Parlement qui souhaitent intervenir dans cette discussion à venir s'inscrire auprès des services du greffe.

La parole est au ministre-président, M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.-

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour la quatrième fois, au nom du gouvernement, la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française. Cette déclaration vous permettra de mesurer la volonté qui est la nôtre d'apporter aux francophones de Bruxelles les réponses les plus adéquates et spécifiques aux défis sociaux, culturels et sanitaires qu'une grande ville multiculturelle comme Bruxelles génère. Les choix politiques que nous posons vont à la rencontre du seul vrai défi que nous devons nous atteler à relever: améliorer le bien-être de tous les Bruxellois francophones.

Si le carcan financier dans lequel se trouve prise la Commission communautaire française rend, comme vous le savez, les choses difficiles, nous continuons à prendre nos responsabilités pour que, demain plus qu'hier, le coeur des francophones de Bruxelles soit plein de vie et d'espoir. L'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui est particulier puisque les discussions budgétaires sont actuellement en cours. Cette réalité du calendrier ne nous empêche néanmoins pas d'élaborer des projets qui resteront dans la limite de l'épure budgétaire que nous vous présenterons dans quelques semaines.

Mes chers Collègues, tous les partis francophones démocratiques de ce Parlement sont invités à participer à des discussions à propos de l'avenir que les francophones de ce pays se choisissent. La place des francophones de Bruxelles est fondamentale. Si l'objet des discussions qui nous sont proposées est d'améliorer l'articulation et la solidarité entre Région wallonne, Communauté française et Commission communautaire française, je dis oui et nous nous y attelons déjà.

Nous veillerons tout particulièrement à ce que la solidarité avec les francophones de la périphérie ne soit pas qu'un slogan mais une réalité traduite en actes. Nous attendons d'ailleurs toujours la ratification de la Convention pour les minorités.

Si la coopération entre les institutions régionales et communautaires est renforcée, je dis encore oui. Si, dans un souci de cohérence, on ajuste la répartition des compétences entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, je dis encore oui.

Par contre, j'affirme avec force que les particularités que nous connaissons à Bruxelles exigent une approche spécifique. Notre ville est une capitale multiculturelle où la souffrance sociale est vécue de manière particulièrement aiguë, comme nous l'avons encore constaté lors des débats de ces deux derniers jours en assemblée régionale. Les réalités urbaines que nous vivons ici à Bruxelles méritent une approche particulière. Le fait bruxellois a mis du temps à être reconnu. J'affirme aujourd'hui qu'aucun scénario ne peut mener à la cogestion de Bruxelles par deux Communautés.

Sans attendre les résultats des discussions qui sont menées par ailleurs, le gouvernement travaille et veille à proposer aux francophones un projet communautaire mobilisateur. Je pourrais résumer notre action en cinq axes: développer, consolider, décloisonner, soutenir et reconnaître. Vous le savez, le Gouvernement de la Commission communautaire française a fait de la formation professionnelle une priorité absolue.

Ceci montre à souhait notre engagement à articuler nos choix politiques avec ceux des Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française.

Un important développement de l'offre de formation a été engagé dès 2005, avec pour résultat une importante augmentation du nombre de places en formation. Le développement de la formation a atteint aujourd'hui un niveau satisfaisant au regard des moyens budgétaires disponibles. Le gouvernement garantira le maintien de l'offre de formation à ce niveau et continuera à soutenir prioritairement les actions de formation de base et les formations professionnelles en adéquation avec les métiers dits en pénurie de main-d'œuvre à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail. Le gouvernement renforcera les collaborations et les articulations entre les dispositifs de formation et les secteurs professionnels, notamment via les fonds sectoriels. Celles-ci concerneront les actions d'orientation et de sensibilisation aux métiers techniques, l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, la participation concertée au dispositif des centres de référence régionaux et aux centres de technologie avancée, initiés par la Communauté française. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Une attention particulière sera accordée aux mesures permettant l'insertion en entreprise des personnes ayant accompli un parcours de formation professionnelle, stages de fin de formation et formations individuelles d'intégration en entreprise notamment.

Les mesures en faveur de l'apprentissage des langues continueront à bénéficier d'un soutien particulier, principalement celles concernant la pratique du néerlandais en situation professionnelle. Par ailleurs, le programme original de renforcement de l'apprentissage du néerlandais à destination des élèves du troisième cycle des écoles en discrimination positive de la Région - programme initié en 2006 - sera maintenu et renforcé.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013 du Fonds social européen, le gouvernement veillera au maintien des enveloppes budgétaires attribuées aux opérateurs de formation. Chaque année, près de 13 millions d'€ de cofinancement européen viennent soutenir les efforts consentis.

Le secteur de la formation des petites et moyennes entreprises a été remis sur pied par le gouvernement. La situation budgétaire du centre de formation a été assainie. Un cadre juridique favorisant une meilleure gestion de la subvention au centre a été mis en place et la modernisation de l'équipement pédagogique a été entamée. Le service administratif a lui aussi été réorganisé.

Un système novateur et dynamique sera mis en place afin de soutenir l'apprentissage et lutter contre le décrochage, entre autres, par une orientation professionnelle renforcée en début de parcours. Enfin, cette année, un véritable pôle de formation aux métiers de l'artisanat sera mis en place au sein du centre de manière à compléter un dispositif de formation qui apporte une alternative au schéma d'apprentissage scolaire traditionnel.

Dans le domaine de la santé, le gouvernement a axé sa politique au départ du constat selon lequel l'amélioration de la santé des Bruxellois passe - ainsi que nous en avons déjà discuté ici à maintes reprises - par une action sur les déterminants de la santé. Une politique de santé ne peut se déployer de manière isolée. C'est pourquoi mon collègue M. Emir Kir et moi-même avons débuté une collaboration portant sur les secteurs dits "ambulatoires" dans nos matières respectives du social et de la santé. Cette collaboration débouchera sur une proposition de fusion des législations concernant les secteurs ambulatoires social et santé en un seul décret.

Nous profiterons de l'occasion pour améliorer le cadre de travail des associations au travers d'une simplification administrative, d'un agrément à durée indéterminée et par l'instauration d'un dispositif visant la promotion de la qualité des services.

Le Collège a, cette année encore, soutenu prioritairement le secteur des maisons médicales en augmentant le financement de la fonction "santé communautaire" et en agréant récemment une nouvelle structure. En 2008, cet effort en faveur des maisons médicales sera poursuivi.

Par ailleurs, une évaluation sur le travail en réseau a été réalisée. Nous pouvons d'ores et déjà tirer les conclusions suivantes. Une véritable culture du réseau se développe et produit ses effets au bénéfice tant des professionnels que des bénéficiaires au sens large. Les réseaux ne sont viables que dans un cadre souple et évolutif. Une certaine forme de reconnaissance et d'agrément légal doit être imaginée. Un financement triennal est nécessaire. Dès lors, le dossier de demande de subvention a évolué de manière à mieux cadrer les différents projets.

D'autre part, si la perspective d'un décret encadrant les réseaux me paraît trop rigide pour ce type de projet, l'analyse d'un mécanisme de financement plus adéquat sur une base pluriannuelle est à l'étude moyennant le respect des contraintes techniques budgétaires.

Pour ce qui est de la politique menée à l'égard des personnes âgées en matière de santé, le troisième protocole d'accord est en cours d'exécution. Les reconversions des lits de maisons de repos en lits de maisons de repos et de soins sont effectuées pour les années 2005 et 2006. Le fédéral vient de nous donner son autorisation pour les reconversions correspondant aux années 2007 et suivantes.

Nous sommes prêts à procéder à la reconversion de la troisième tranche du protocole. En ce qui concerne les alternatives de soins, le groupe de travail constitué au sein de la conférence interministérielle de la santé poursuit ses réunions afin d'aboutir

à des décisions communes. Ce cadre et ces critères devront, bien entendu, être soumis à l'approbation de l'INAMI. Le but étant d'apporter des solutions fonctionnelles au maintien à domicile.

L'asbl "Service intégré de soins à domicile de Bruxelles" a été créée le 7 juin dernier. Le SISD réunit les secteurs des coordinations de soins, des soins palliatifs, des associations d'infirmières, de médecins généralistes, de maisons médicales ainsi que des services à domicile. Bref, tous les secteurs actifs au domicile se voient représentés dans le SISD-Bruxelles. L'agrément de ce SISD est la dernière étape avant le lancement de l'activité.

En matière de soins palliatifs, la Commission communautaire française a consenti un effort budgétaire afin d'adapter la subvention des deux services de soins palliatifs et continués à la réalité du terrain. Notons que les soins palliatifs à domicile restent plus coûteux pour le patient. Or, 70% d'entre eux souhaitent mourir à domicile.

La politique en matière d'aide aux personnes handicapées s'articule autour de quatre axes majeurs: informer, objectiver les besoins, améliorer les conditions d'accès au travail pour les personnes handicapées et accorder une attention particulière aux jeunes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap effectue un vaste travail d'objectivation des besoins des personnes et de leur entourage. Un nouvel appel à projets relatif au subventionnement d'études associatives en matière d'évaluation de l'adéquation des services et des prestations existants aux besoins des personnes en situation de handicap a été lancé. Six nouvelles études complémentaires ont ainsi débuté.

Dans ce même souci d'objectivation, l'Observatoire réalisera une monographie qui permettra d'identifier les lieux de prise en charge des personnes âgées en situation de handicap et d'analyser les conditions de qualité de vie qui leur sont offertes. Ceci afin de déterminer les améliorations à apporter.

Dans le même but d'évaluation des besoins, le Service bruxellois francophone des personnes handicapées, en collaboration avec le service-pilote "grande dépendance", recense depuis plusieurs mois les personnes qui sont à la recherche de centres de jour ou d'hébergement et qui ne trouvent pas de solution, compte tenu de la gravité de leur handicap. Ce recensement est encore incomplet mais le tableau dressé actuellement est alarmant et montre, si cela devait encore être nécessaire, le manque cruel de places en centres de jour et d'hébergement à Bruxelles. Toutes les personnes actuellement recensées ont des besoins très importants d'encadrement.

Nous souhaitons tous ici la création de nouvelles institutions adaptées en termes de gestion des troubles comportementaux lourds. L'analyse des besoins démontre que l'ouverture de trois centres de jour de plusieurs dizaines de places chacun, devrait être envisagée. En attendant la concrétisation des centres et afin de permettre aux familles d'être temporairement soulagées, il est envisagé d'apporter des solutions de répit en utilisant les locaux disponibles dans les institutions existantes durant les week-ends ou les vacances scolaires.

Une large concertation et une coordination concrète avec le secteur permettront de mettre sur pied ce dispositif dans un très court terme.

A la suite de la réforme de l'arrêté relatif aux centres d'hébergement et de jour, quelques places se sont créées, d'autres vont être proposées et une offre d'accueil alternatif - court séjour, répit et prise en charge légère - est désormais possible. La coordination qui rassemble toutes les parties prenantes - centres, service "grande dépendance," associations de parents, administration - accompagne cette réforme. Cette dernière n'est pas aisée étant donné le manque indéniable de places. D'autres projets de répit tels que par exemple Tof-service ou Kaligrav sont soutenus prioritairement par l'apport de moyens financiers ainsi que par l'apport de nouveaux postes ACS.

Les projets d'infrastructures évoluent positivement grâce aux contacts tous azimuts effectués tant par les promoteurs de projets, le service de l'administration que par Mme Evelynne Huytebroeck. Diverses concrétisations verront le jour prochainement.

En 2006 et 2007, plusieurs séances d'information et de sensibilisation pour l'intégration des travailleurs handicapés dans le milieu professionnel et plus particulièrement dans l'emploi ordinaire, ont eu lieu. L'évaluation positive de ces séances a été effectuée au cours de ces derniers mois et nous invite à persévérer dans une nouvelle programmation de modules. L'information aux aides à l'emploi et à l'aménagement des postes de travail possibles va être améliorée. Comme nous l'avons déjà affirmé à plusieurs reprises, il est primordial d'enrayer les pièges à l'emploi en offrant, par exemple, un différentiel de revenu suffisant pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés par la mise au travail des personnes handicapées. Il est indispensable que la conférence interministérielle ad hoc prenne en charge ce dossier.

Un arrêté relatif à l'emploi des personnes handicapées au sein de l'administration de la Commission communautaire française est en voie de finalisation. Ce projet est porté conjointement par ma collègue en charge des Personnes handicapées et dans le cadre de mes compétences en Fonction publique.

En collaboration avec la Communauté française, la Commission communautaire française a publié un CD-ROM intitulé *Guide de bonnes pratiques pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire*. En parallèle à cette diffusion, un forum et des expo-animations à destination de l'enseignement primaire auront lieu dans le courant du mois d'octobre.

Le secteur de la cohésion sociale est également en mutation. Après une année consacrée au démarrage du décret, 2007 a vu l'ensemble des dispositifs prévus par ce décret atteindre progressivement une vitesse de croisière.

Tous les contrats communaux et régionaux ont été pérennisés au cours de l'année 2007. Les premières évaluations des activités des associations ont été opérées. Elles ont parfois donné lieu à des avenants aux contrats communaux, ainsi qu'à des adaptations des conventions avec les associations concernées.

La collaboration avec le Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS) s'est poursuivie tout au long de cette année. Après la publication en 2006 du *Répertoire de la cohésion sociale*, le CRACS a procédé en 2007 à la mise en place d'un outil d'évaluation des actions et des activités des associations actives en cohésion sociale. Il a ainsi pu réaliser l'un des aspects importants de sa mission, à savoir la rédaction du premier rapport annuel sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale. Le rapport alimentera la réflexion des participants au colloque du 27 novembre

prochain, organisé par le CRACS à l'initiative du ministre en charge de la Cohésion sociale, Charles Picqué, et destiné à tout le secteur. Un travail en profondeur sera mené avec le Conseil consultatif de cohésion sociale et l'administration de la Commission communautaire française, pour optimiser les procédures de sélection des projets des associations et pour harmoniser les procédures de justification des dépenses.

La vie des familles a également retenu toute notre attention. La mise à disposition gratuite de la pilule du lendemain dans les centres de planning familial sera renouvelée. Les campagnes de prévention seront intensifiées. La possibilité d'offrir gratuitement la pilule contraceptive à certains groupes de femmes fera également l'objet d'une attention toute particulière du Collège.

Le décret sur les personnes âgées adopté début 2007 constitue désormais l'épine dorsale des indispensables arrêtés d'application. Ces textes sont en cours de rédaction, avec la collaboration et l'expertise de professionnels du terrain et de spécialistes en gérontologie. Ils concernent, entre autres, le projet de vie, les structures résidentielles autres que les maisons de repos telles que les résidences-services, mais aussi les structures non résidentielles et la programmation. Parallèlement, il convient de se pencher sur la création du service de lutte contre la maltraitance. De même, le système existant de télévigilance sera réorganisé en fonction des dispositions du décret.

Le Collège, en la personne de mon collègue Emir Kir, participera prochainement à la conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement, organisée sous l'égide de l'ONU.

Depuis le début de la législature, l'effort budgétaire consenti pour la rénovation ou la création de milieux d'accueil destinés à la petite enfance est poursuivi. Des synergies sont déployées avec d'autres lieux de pouvoir afin d'optimiser les ressources de chacun. La nouvelle législation applicable aux milieux d'accueil de la petite enfance, entrée en vigueur en 2006 et permettant dans certains cas une intervention, commence réellement à porter ses fruits. Elle englobe, entre autres, les maisons communales de l'enfance et les prégarde-nats.

Le secteur des Espaces-Rencontres sera très prochainement doté d'un nouvel outil légistique lui garantissant une sécurité juridique. Le projet de décret a été présenté en deuxième lecture du Collège en octobre 2007 et il est aujourd'hui déposé sur le bureau de l'Assemblée. Les arrêtés d'application sont d'ores et déjà prévus pour le 1^{er} septembre 2008.

Le minutieux travail d'évaluation entamé par l'administration de la Commission communautaire française afin de proposer au Collège un nouveau mode de subventionnement pour le secteur de l'aide à domicile sera poursuivi après adaptation des logiciels informatiques. Dans la limite de nos crédits budgétaires disponibles, des moyens supplémentaires permettront d'agréer les deux services d'aide aux justiciables en demande depuis plusieurs années.

Les services de médiation de dettes agréés ont bénéficié, fin 2006, de subventions pour l'acquisition d'un logiciel permettant la récolte de données statistiques sur l'état d'endettement des ménages bruxellois. Nous avons eu l'occasion, là encore, de l'évoquer hier. L'analyse des données spécifiques sera effectuée avec intérêt grâce à l'appui du centre de référence GREPA.

L'arrêté d'application du décret adopté à l'occasion du transfert du secteur des maisons d'accueil de la Communauté française vers la Commission communautaire française au 1^{er} janvier

1998 a été revu et adapté à la situation réelle des institutions en 2007. Les modifications les plus fondamentales attendues par le secteur touchent au mode de subvention des frais de fonctionnement ainsi qu'aux montants de la contribution financière des personnes hébergées. Un guide d'information commun aux secteurs santé et social sera publié.

La qualité de la formation offerte par les établissements secondaires techniques et professionnels dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur, est reconnue par le monde professionnel. Il est également parmi les plus importants dans notre Région. Il reste néanmoins difficile de recruter du personnel enseignant dans notre Région. A notre initiative, un système de liste unique et une informatisation du système de recrutement vise à faciliter la recherche de professeurs intérimaires par les directions et l'administration. Par ce système, nous veillons notamment à stimuler la candidature de Bruxellois aux emplois déclarés vacants.

Nous continuerons à entretenir notre ancrage associatif par un investissement financier significatif dans le secteur parascolaire pédagogique: les écoles de devoirs - il y en a près de soixante - et le tutorat, afin de lutter contre le décrochage scolaire de ceux qui rencontrent certaines difficultés.

La sortie d'indivision du campus Berchem/Kasterlinden sera signée dans les prochains jours, ce qui permettra la concrétisation du projet Hoppa.

Nous avons, en effet, pu mettre en chantier la construction d'un nouveau bâtiment, abritant des ateliers modernes pour des activités de restauration (chocolaterie, etc.). Cette nouvelle infrastructure consolidera, par ailleurs, le projet de mise en place d'un centre de technologie avancée consacré aux métiers de bouche. Ce chantier, ainsi que les rénovations en cours et à venir sur le site du CERIA impliquent le maintien des budgets d'investissement existants.

Chaque rentrée scolaire voit un accroissement du nombre d'enfants fréquentant un des 43 établissements d'enseignement spécial francophones implantés en Région de Bruxelles-Capitale et donc des demandes adressées au service du transport scolaire. Un des défis de celui-ci est de réduire la durée des temps de parcours pour les enfants transportés. A cette fin, le Collège poursuivra la réorganisation des circuits grâce, notamment, à l'utilisation systématique du logiciel d'optimisation des circuits "Win Route". Le Collège veillera également, en fonction des moyens budgétaires disponibles, à organiser des modules de formation en secourisme, gestion de conflits et animation de groupes d'enfants à destination des transporteurs.

Je vous le disais en introduction, la Région de Bruxelles-Capitale est riche d'une grande diversité culturelle. Depuis sa création, notre institution a voulu favoriser l'essor des liens interculturels, créer des lieux de partage et de dialogue. Un exemple désormais bien connu est l'organisation du Festival du film méditerranéen. Plus récemment, dans la continuité des engagements du début de la législature, deux maisons des cultures ont été créées. La Commission communautaire française a pris le parti de développer une politique culturelle originale, faite de soutien d'impulsion à une foule de projets innovants, de manière à offrir la culture à tous, adultes et enfants.

Les programmes "Culture à l'Ecole" ont été largement renforcés. L'année à venir, ils le seront encore, particulièrement en direction de l'enseignement secondaire. A cette fin, le règlement pour l'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse sera adapté. La semaine dernière a vu la première édition

de "Bruxelles ça conte". Lancée par ma collègue Françoise Dupuis en charge de la Culture, cette initiative est guidée par une volonté politique de lier multiculturalité et promotion de la langue française, de stimuler la parole et la rencontre de l'autre. Cette manifestation a regroupé plus de 300 prestations, la plupart gratuites.

De plus, la Commission communautaire française sera attentive à la situation et à l'avenir des nombreux conteurs de la Communauté française. Une réflexion sur leur statut professionnel sera engagée. Les subsides aux structures de proximité telles que les cafés-théâtres ont été augmentés. Un soutien à l'édition des textes créés sera également développé.

Le centre de littérature de jeunesse de Bruxelles bénéficiera par ailleurs d'un soutien tout particulier pour lui permettre d'éditer une revue et des livres sélectionnés pour la jeunesse et ce, dans les deux langues.

En matière de sport, la politique ambitieuse, globale et cohérente, entamée voici trois ans se poursuivra à travers deux axes principaux: la poursuite du plan pluriannuel de rénovation, la construction d'infrastructures sportives communales et le développement d'actions ciblées. Ainsi, la Charte contre le racisme, destinée tout d'abord aux adultes, a été transformée en bande dessinée pour la rendre compréhensible par les enfants. Dans le même temps, une campagne d'affichage sera lancée. Les messages véhiculés par les affiches seront ceux reproduits sur les gourdes.

De même, à l'instar des années précédentes, le Collège veillera à permettre l'accès aux infrastructures sportives de qualité du Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est copropriétaire. Nous entendons, en effet, offrir aux jeunes de douze à dix-huit ans un encadrement et la possibilité d'utiliser les infrastructures existantes, particulièrement pendant les vacances d'été.

Les projets "Sport au féminin", développés pour la première fois en 2007, seront évalués. Des moyens complémentaires seront dédiés à ce type d'activité. Une nouvelle action en faveur du sport pour tous, appelée "Portes ouvertes sur le sport dans les communes", sera lancée. L'action bénéficiera à 40 associations bruxelloises. Une nouvelle édition du *Guide des sports* sera par ailleurs publiée. L'actualisation de cet outil est attendue par les acteurs de terrain puisque la dernière édition date de 2001.

Parallèlement, des critères permettant de mieux définir les publics visés par le Règlement de l'Assemblée seront précisés. Environ deux cents associations seront concernées par les nouveaux critères affinés d'octroi des subventions.

De nombreux indicateurs attestent qu'en matière touristique, Bruxelles poursuit son développement positif auprès de nos visiteurs. Des trois Régions du pays, Bruxelles est d'ailleurs celle qui a connu la plus belle progression en 2006. Les nuitées ont en effet augmenté de 4%. Par ailleurs, le nombre de nuitées est en hausse à Bruxelles pour la troisième année consécutive durant la période estivale.

Dans la lignée des recommandations des Assises du tourisme de 2005, le travail sera poursuivi en 2008 dans différentes directions. Le développement de l'offre touristique liée à la dimension de capitale européenne sera poursuivi. Dans la lignée des recommandations des Assises, nous continuerons à mettre l'accent sur cette "Europe des gens" qui se construit et se vit à Bruxelles. A l'instar de l'année 2006 qui fut celle de la mode et du design, nous préparons l'année 2009 de la bande dessinée. Le premier contrat de gestion de l'Office de

promotion du tourisme de Wallonie et de Bruxelles (OPT) a été approuvé.

Dans le cadre de la coopération internationale, la Commission communautaire française est liée à des partenaires étrangers par douze accords conclus conjointement avec la Communauté française et la Région wallonne. Ces partenaires sont l'Algérie, le Bénin, la Bulgarie, le Congo, le Liban, le Maroc, les Pays-Bas, la Pologne, le Québec, la Roumanie, le Sénégal et le Vietnam. Cette année, seront signés les accords-cadres avec la Tunisie et la Hongrie. Ces coopérations sont mises en oeuvre dans des secteurs jugés prioritaires par les pays concernés, tels l'expertise sociale, l'enseignement et la formation professionnelle. Ces secteurs favorisent souvent l'émergence d'autres processus, comme celui de la promotion de l'égalité hommes-femmes et des droits de l'Homme. Les évaluations faites, notamment dans les pays d'Afrique du Nord et particulièrement au Maroc par exemple, indiquent combien notre investissement dans les programmes de formation professionnelle est payant.

Plusieurs projets de coopération ont, par ailleurs, été mis en oeuvre avec notre Ecole supérieure des arts du cirque, ainsi qu'avec l'asbl Contretype qui exporte de superbes photographies de Bruxelles à travers le monde.

La Commission communautaire française participera enfin, en 2008, à la semaine palestinienne, un vaste projet artistique et culturel porté par la Palestine et la Communauté française Wallonie-Bruxelles qui permettra aux créateurs palestiniens de toutes les disciplines de se produire à Bruxelles et en Wallonie.

Un autre type de coopération importante est le partenariat avec des métropoles européennes. La Commission communautaire française a confirmé son adhésion officielle au Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU), une ONG qui rassemble quelque trois cents villes européennes, à laquelle le service Santé de notre institution participe activement dans le secteur de la réduction des risques en matière d'assuétudes.

Sur le plan international et de la francophonie, notre intervention sera amplifiée. L'édition du *Guide culturel de Bruxelles*, destiné aux milieux européens, mis en oeuvre avec la collaboration du CGRI (Commissariat général aux relations internationales), a été un véritable succès. Cette initiative qui renforce l'image culturelle et francophone de Bruxelles, sera poursuivie.

Les services du gouvernement participent bien évidemment à la mise en place dynamique et cohérente des politiques que nous entendons mener. Dans le domaine de la fonction publique et conformément à l'accord de gouvernement, le Gouvernement de la Commission communautaire française a poursuivi le processus de statutarisation entamé dès le début de la législature. Un accord sectoriel 2005-2006 a été conclu.

Celui-ci prévoit notamment l'augmentation de la dotation au service social, l'augmentation de l'allocation de fin d'année et l'instauration d'une indemnité accordée aux agents se rendant à vélo sur leur lieu de travail. D'ores et déjà, des réunions ont lieu en vue de conclure un nouvel accord pour 2007-2008, tant en faveur des agents des services centraux que de ceux des organismes d'intérêt public dépendant de la Commission communautaire française.

Un protocole d'accord a également été signé au niveau de l'ensemble des entités régionales. Il porte sur le nombre de délégués permanents qu'elles peuvent désigner, ainsi que sur l'octroi de dispenses de service. Soulignons encore que les

commandes de l'administration intègrent systématiquement des critères environnementaux.

Les discussions avec les secteurs du non-marchand se sont poursuivies dans un climat cordial et constructif. Le Collège de la Commission communautaire française a décidé de proposer aux partenaires sociaux des secteurs non marchands francophones bruxellois d'entamer des discussions à propos de mesures de fin de carrière - prépension et plan tandem - et à propos du passage du statut d'ouvrier à celui d'employé. L'année 2008 devra voir l'aboutissement de ces dossiers et une réunion avec l'ensemble des partenaires sociaux aura d'ailleurs lieu avant la fin de l'année.

Des collaborations fructueuses ont eu lieu entre les administrations de la Commission communautaire française et Actiris afin de réaliser le financement d'une partie du différentiel des agents contractuels subventionnés (ACS). Ce financement sera poursuivi en 2008. Le maintien des enveloppes budgétaires permettra de poursuivre l'alignement du statut des travailleurs de la cohésion sociale, des entreprises de travail adapté et des ACS sur celui des secteurs ayant bénéficié du premier accord du non-marchand. Une attention particulière sera accordée aux salaires les plus bas et à l'octroi de tous les avantages prévus par l'accord du non-marchand.

Enfin, le projet de pacte associatif, que j'évoquais l'an dernier, devrait se muer en une charte associative. Un prochain gouvernement conjoint adoptera un texte qui sera présenté et discuté avec les acteurs associatifs, avant d'être déposé sur le Bureau de notre Parlement.

Mes chers Collègues, je conclurai cette déclaration de politique générale en vous invitant à méditer cette citation de Paul Eluard: "Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité". Ces trois mots - enthousiasme, sagesse et générosité - résument à eux seuls l'esprit dans lequel le Collège continuera à déployer son projet politique. Nous partageons cet enthousiasme avec les femmes et les hommes qui, dans leur travail quotidien, dans les associations, vont à la rencontre des Bruxellois. Nous agissons avec la sagesse qu'imposent, entre autres, les contraintes financières qui sont les nôtres. Et ceci, au travers d'actions marquées par la générosité de chaque citoyen habitant dans notre Région.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la Présidente.- La discussion relative à la déclaration de politique générale aura lieu cet après-midi.

J'invite les membres du Parlement qui souhaitent intervenir dans cette discussion, à venir s'inscrire auprès des services du greffe.

Trente minutes par orateur mandaté et dix minutes pour les autres sont prévues.

Nous clôturerons ensuite les inscriptions. L'organisation de nos travaux s'en trouvera ainsi facilitée.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Quand exactement comptez-vous clôturer les inscriptions? Nous sommes en effet tributaires, pour les interpellations et les questions orales, d'un Bureau élargi que nous tenons ce midi. Il me semble que nous pourrions nous inscrire jusqu'à 14h00.

Mme la Présidente.- Jusqu'à 14h00? Je pense que c'est possible. Presque tous les groupes sont déjà inscrits.

Cela permettrait en effet de faciliter le travail lors de la prochaine séance. Votre proposition me paraît très sage, Madame Persoons. Vous pouvez donc vous inscrire jusqu'à 14h00. Les chefs de groupe seront de toute façon présents au Bureau élargi de ce midi.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA GESTION DU PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET À LA CRÉATION DE L'AGENCE FRANCOPHONE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Discussion générale

Mme la Présidente.- Nous passons à la discussion générale sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale [97 (2006-2007) n° 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Mahfoudh Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Votre commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 1^{er} octobre 2007, deux projets de décret.

Le premier projet de décret porte assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que vient de le rappeler notre présidente.

Dans son exposé, Mme la ministre a mentionné que l'origine de cet accord de coopération découle de la décision de la Commission européenne de mettre en œuvre, dans le cadre de la nouvelle programmation 2007/2013, un programme unique d'éducation et de formation tout au long de la vie. La Commission européenne a décidé d'affecter à ce nouveau programme un budget de 6.970.000.000 € pour la période 2007/2013. Ce budget sera réparti entre les Etats membres sur une base annuelle.

Pour assurer la mise en œuvre de ce programme, y compris sa gestion budgétaire, la Commission européenne charge les Etats membres de créer ou de désigner une structure appropriée, sous la forme d'une agence nationale. Les compétences pour le développement de ce programme relèvent, au niveau de la Belgique, des Communautés et des Régions. L'agence nationale

belge doit donc se traduire par la mise en place de trois agences (francophone, germanophone et néerlandophone).

L'accord de coopération vise à mettre en place l'agence francophone commune à la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Elle prend la forme d'un service à gestion séparée au sein des services du ministère de la Communauté française. Ce statut est jugé approprié par la Commission européenne. Il sera placé sous la direction opérationnelle d'un comité de gestion composé de représentants du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement de la Région wallonne et du Gouvernement de la Commission communautaire française.

Lors de la discussion générale, une commissaire, tout en se réjouissant de ce décret, a demandé pourquoi l'avis du Conseil d'Etat qui préconisait la création d'un service décentralisé doté de la personnalité juridique plutôt qu'un simple service à gestion séparée, n'avait pas été suivi.

Un autre commissaire s'est interrogé sur le sort des différents articles budgétaires relatifs à la mobilité étudiante, en évoquant le programme Erasmus. Dans sa réponse, la ministre a souligné que le décret concerne plusieurs niveaux de pouvoirs. La Commission communautaire française n'est comptable que des parties qui concernent ses propres compétences et budgets, à savoir le programme Leonardo, la mobilité des demandeurs d'emploi et tout ce qui se situe dans le domaine de l'éducation permanente. Les programmes Erasmus ne relèvent pas de sa compétence et c'est donc à la Communauté française de répondre aux questions concernant les programmes et budgets de mobilité étudiante.

Concernant le service à gestion séparée, la ministre affirme que les remarques du Conseil d'Etat ont été examinées. Mais les différents partenaires ont jugé préférable de créer ce service car son objectif est de présenter une transparence de gestion et de comptes qui conviendrait à la Commission européenne. Cette dernière a d'ailleurs confirmé que cette structure était acceptable.

Au niveau du personnel de l'agence, la Commission communautaire française va transférer trois équivalents temps plein de l'agence s'occupant du Fonds social européen vers la nouvelle agence. Pour ce qui concerne Leonardo, l'opération restera neutre.

L'ensemble du projet de décret a été adopté à l'unanimité des onze commissaires présents.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Je vous remercie pour cet excellent rapport.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je tenais à dire que nous approuvons totalement cet accord de coopération dans le cadre des projets européens et des projets de formation.

Mme la présidente.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Nous approuvons également sans réserve cet accord de coopération. Je voudrais simplement souligner deux éléments. Cet accord fait suite à un travail méthodologique d'évaluation et d'enquête complémentaire particulièrement intéressant. Ensuite, dans le

cadre de la mise sur pied de cette fameuse chambre qui sera chargée de coordonner le dispositif, nous devons particulièrement veiller à ce que les programmes Erasmus, Leonardo et autres soient de plus en plus accessibles à toute la population. Il s'agit d'un problème majeur qui requiert toute notre attention.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Dupuis, ministre.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle et de l'Enseignement.- C'est effectivement une préoccupation essentielle. Je rappelle que nous ne sommes comptables que d'une petite partie de ces programmes qui concerne nos compétences en matière de Formation professionnelle et d'établissements du circuit simple. Tous ensemble, nous avons choisi la formule la moins bureaucratique possible, même si nous avons essuyé quelques remarques du Conseil d'Etat. En tout état de cause, la commission nous a donné raison. Nous sommes transparents sur le plan de la gestion et nous n'avons pas fabriqué une machine très lourde. Sinon, cela nous aurait été reproché tôt ou tard.

Mme la Présidente.- La discussion générale est close.

Examen des articles

Mme la Présidente.- Nous passons à l'examen des articles, sur la base du texte adopté en commission. Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Assentiment est donné à l'accord de coopération relatif à la mise en oeuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie, et à la création de l'« Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » conclu le 23 mars 2007 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

En conséquence, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Un service à gestion séparée, au sens de l'article 140 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, est créé au sein des services du Gouvernement de la Communauté française de Belgique. Il est dénommé "Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Article 3

A l'article 8 du décret du 19 mai 2004 instituant un Fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, un nouvel alinéa rédigé comme suit est inséré entre les alinéas 1 et 2: "Le Gouvernement peut confier la gestion de programmes de mobilité au Conseil supérieur de la mobilité".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIF À L'ÉQUIPEMENT MIS À DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ET À LA COLLABORATION ENTRE LES CENTRES DE TECHNOLOGIES AVANCÉES ET LES CENTRES DE RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE

Discussion générale

Mme la Présidente.- Nous passons à la discussion générale sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle [98 (2006-2007) n° 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Mahfoudh Romdhani. La co-rapporteuse, Mme Jacqueline Rousseaux, est excusée.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Je commencerai par résumer de façon très succincte l'exposé de la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Elle a spécifié que l'objectif est de développer la coopération entre les entités concernées au niveau des moyens matériels mis à la disposition des élèves et des enseignants, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Pour y parvenir, le présent accord de coopération poursuit trois objectifs:

- d'une part, le renforcement de l'offre de formation de pointe mise à disposition par les centres de référence régionaux à destination des élèves et des enseignants (CDR). Pour rappel, le dispositif des CDR est mis en place par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises et de renforcer l'action des opérateurs de formation, en les dotant d'outils communs de pointe dans un secteur déterminé;
- d'autre part, la création par la Communauté française de centres de technologies avancées (CTA) et leur accessibilité aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. Les CTA seront des infrastructures existantes mais aménagées et dotées de nouveaux équipements performants et qui se situeront, pour l'essentiel, dans des établissements d'enseignement qualifiant;

- enfin, dernier objectif, la réalisation d'un cadastre des équipements existants dans l'enseignement et la formation qualifiante permettant d'équiper de manière cohérente et complémentaire les deux dispositifs précités, à savoir les centres de références régionaux et les centres de technologies avancées.

Lors de la discussion générale, la plupart des commissaires se sont réjouis de cet accord, lequel a néanmoins soulevé quelques questions.

Concernant les CTA, une commissaire s'est interrogée sur la réorganisation éventuelle de l'offre globale de toutes les écoles d'enseignement qualifiant, de façon à ne pas se trouver en présence d'écoles offrant les mêmes titres théoriques, sans disposer des mêmes équipements.

D'autres interrogations ont porté sur l'apport financier des entreprises, sur la charge financière que devra supporter la Région de Bruxelles-Capitale dans la création des cinq ou six nouveaux CDR et sur la part éventuelle de la Commission communautaire française.

D'autres commissaires se sont demandé si le décret n'était limité qu'aux élèves de terminale. Une autre interrogation portait sur l'avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a aussi été demandé à Mme la ministre de clarifier le rôle et la composition de chacune des structures mises sur pied pour gérer le dispositif. Il s'agissait également d'éclairer les commissaires sur l'absence de représentants de l'Espace Formation PME (EFP). Par rapport aux CTA, on s'est inquiété de savoir s'il était prévu d'instaurer une concertation entre les trois entités concernées, à savoir la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française.

Mme la ministre a répondu avec précision et clarté à toutes les questions. Elle a indiqué que la Région de Bruxelles-Capitale projette de créer cinq CDR et la Communauté française cinq CTA en Région de Bruxelles-Capitale. Quant à la Commission communautaire française, elle envisage de créer un CTA. La ministre a également rappelé qu'il s'agit d'un texte de compromis. C'est ce qui explique l'absence de l'EFP dans le comité de pilotage. Cependant, elle rappelle qu'elle a fait le maximum en faveur de l'enseignement des Classes moyennes.

Concernant la consultation du Conseil économique et social, vu l'objet et les matières liées aux CDR et aux CTA, la ministre a choisi l'avis d'Actiris et de Bruxelles Formation, vu leur objet et leurs liens avec la Région, d'une part, et la Commission communautaire française, d'autre part. La ministre a souligné que la formation ne concerne pas les élèves de terminale mais bien tous les élèves du degré terminal, à savoir les cinquièmes et sixièmes années.

Quant au financement du projet, la ministre insiste sur le fait que les entreprises participeront bien aux coéquipement et cofinancement des centres de référence à concurrence de 50% par l'intermédiaire des fonds sectoriels. Dans cette perspective, il est évident que ces centres seront ouverts à tous et que l'accès sera garanti pour tous.

Concernant le cadastre, même si la question ne concerne pas directement la Commission communautaire française mais bien la Communauté française, la ministre nous a informés qu'il est en voie de finalisation. C'est avec enthousiasme, sagesse et générosité - ainsi que l'a décrit notre président du

gouvernement - que l'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité par les douze commissaires présents.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Remercions M. Mahfoudh Romdhani pour son rapport.

La parole est à Mme Véronique Jamoulle.

Mme Véronique Jamoulle (PS).- Je serai brève puisque nous avons mené une discussion riche et intéressante en commission. Nous l'avions également eue sur le même thème en Communauté française.

Mon groupe se réjouit de cet accord. Au-delà des discussions institutionnelles, en regroupant des priorités essentielles pour la Communauté française que sont la requalification, la revalorisation et la qualité de son enseignement qualifiant, pour la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale qui sont de donner plus de chances à nos jeunes demandeurs d'emploi et d'améliorer la formation, nos institutions ont réussi à se mettre d'accord pour créer des synergies, mettre en commun des moyens importants et faire collaborer des écoles, des centres de compétence, les CTA.

Nous avons ici un bel exemple de ce que, quand les priorités sont importantes, on peut travailler ensemble pour relever ensemble de grands défis.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je voudrais tout d'abord excuser mon absence en commission mais je devais absolument participer à la réunion des chefs de groupe pour préparer la réunion Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, le groupe MR se réjouit aussi de cet accord de coopération. Il est essentiel de renforcer les collaborations entre les différentes entités en leurs compétences respectives et ceci afin d'améliorer la formation. L'accès à l'emploi s'en trouvera facilité et le chômage diminuera dans notre Région.

J'ai cependant quelques bémols à apporter quant aux questions qui subsistent. Je reviens souvent avec cet aspect institutionnel mais je regrette quand même que nous ne soyons pas arrivés à un accord de coopération global réunissant Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire française et Communauté française. C'eût été encore plus efficace. Des complémentarités existent entre les centres qui se mettent en place en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, notamment au niveau de la formation. J'éprouve là un regret dans le domaine institutionnel et de la coopération.

J'ai également exprimé un regret par rapport à la Communauté française. Il concerne la rédaction même de cet accord. Ceux qui ont lu ce dernier constateront qu'il relève moins du texte juridique que d'un assemblage de longues phrases de développement dans les articles mêmes de l'accord. Même le Conseil d'Etat l'a remarqué. Ecrire une norme est une chose, c'en est une autre d'écrire des exposés des motifs ou des développements.

Voici mon troisième bémol. Vous avez dit, Madame la Ministre, par rapport à l'accord de coopération précédent, qu'il s'agissait finalement de la formule la plus simple de mise en place de structures. Or, cette structure-ci est tout de même

assez lourde. Beaucoup de nouvelles structures, de comités de pilotage, de comités stratégiques, etc., sont à mettre en place. Je pense notamment - et je crains que cela ne se reproduise - à l'accord de coopération sur l'alphabétisation et à celui sur l'intégration scolaire qui n'ont jamais été mis en place. Trop de structures étaient à créer et trop de désignations étaient à faire. En effet, il faut chaque fois trouver des personnes compétentes et disponibles.

Je souhaite excuser Mme Rousseaux qui assiste à un enterrement. Elle était intervenue assez longuement en commission pour regretter qu'il n'y ait pas d'ouverture des centres à l'égard de la formation PME. Elle aurait voulu inclure les PME, le SFPME ou l'EFP. Je sais que l'on ne peut pas changer un accord de coopération mais cette intégration du secteur des PME est à envisager.

Dernier point important, on sait que deux millions d'€ ont été investis par la Région de Bruxelles-Capitale dans certaines écoles d'enseignement qualifiant. Ces investissements ont été réalisés sans attendre le cadastre des écoles qui doit être effectué par la Communauté française. J'avais interrogé la ministre Arena à ce sujet. Elle avait répondu que 35.000 équipements avaient été identifiés. De nouveaux investissements ont été consentis par M. Cerexhe en Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Arena reste cependant dans l'attente des cadastres, y compris celui du FOREM et de Bruxelles Formation. Ne peut-on accélérer les choses afin de rendre les plus efficaces possibles tous ces accords et toutes ces coopérations au niveau de la technologie et des centres de référence qui oeuvrent à une formation maximale des jeunes?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La formation est une priorité absolue de la Commission communautaire française. Elle l'est aussi pour le groupe cdH. Je profite de la discussion des deux décrets qui nous sont soumis aujourd'hui pour rappeler, au nom de mon groupe, qu'il est important de mettre aujourd'hui tous les moyens possibles à disposition de la Commission communautaire française pour essayer d'améliorer les filières de formation à Bruxelles.

Au niveau régional, l'engagement de créer cinq centres de référence était clair dans la déclaration du gouvernement. Deux centres existent déjà et fonctionnent à l'heure actuelle. Il s'agit respectivement d'Iristech+, un centre dédié au secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique, et d'Evoliris, un centre dédié aux nouvelles technologies de la communication. Le ministre-président a eu l'occasion de dresser un bilan de ces centres après une année de fonctionnement.

Le fonctionnement même de ces centres de référence repose sur le fait qu'ils sont financés pour moitié par le secteur privé. C'est important car le fait d'associer le privé à leur financement permet de diminuer l'inadéquation actuelle entre les moyens de formation et les besoins du secteur privé sur le marché du travail. Cela permet de réduire le fossé entre l'offre d'emploi et les profils recherchés.

Pour l'aspect communautaire, la priorité est mise sur la formation. Comme l'a rappelé le ministre-président dans son allocution, l'offre de formations a augmenté depuis le début de cette législature. Nous nous en réjouissons. L'une des idées maîtresses du gouvernement actuel consiste à dire que

l'enseignement technique et professionnel est fondamental, tant pour ceux qui le suivent que pour l'activité économique. Il s'agit donc de mettre sur pied des filières de formation professionnelle et technique qui ne soient pas des filières de relégation, de deuxième, de troisième, voire de dernier choix ou de non-choix. Elles doivent, au contraire, avoir une haute valeur pour ceux qui les suivent et pour l'activité économique.

Pour ce faire, il est question d'un système novateur et dynamique pour assurer une meilleure orientation professionnelle en début de parcours. Ce système nous paraît essentiel car il intervient à la base de tout processus de redynamisation de la formation. En outre, il est très important que les écoles d'enseignement technique et professionnel disposent de matériel de pointe.

Le groupe cdH tient à souligner ici une fois de plus les efforts déjà consentis par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'équipement en matériel de pointe des écoles concernées. En effet, en 2006, un appel à projets a été organisé et 38 projets ont été retenus. Ce programme a été poursuivi en 2007 et un second appel à projets a été lancé. Les écoles qui bénéficient de ces nouveaux équipements peuvent ensuite prétendre au statut de centre de technologies avancées.

Nous avons donc des centres de référence régionaux et des centres de technologies avancées qui sont du ressort des institutions communautaires. Ils disposent chacun de leur public, de leur tutelle et de leur financement. A nos yeux, l'accord de coopération sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui est un grand pas en avant. En effet, cet accord met en place une politique croisée entre les différents publics. Il permet d'ouvrir les centres de technologies avancées aux demandeurs d'emploi et d'ouvrir les centres de référence aux élèves et aux personnes en formation dans le secondaire.

Les effets de ce décret sont évidents: une augmentation de l'offre de formations à Bruxelles. L'apport de la Commission communautaire française est particulièrement important dans la mesure où elle va permettre de disposer d'un cadastre de tous les équipements disponibles sur le territoire de la Région. Cela entraînera une meilleure gestion des ouvertures et des divers investissements.

Permettez-moi toutefois d'insister sur deux éléments qui nous semblent importants au niveau de la formation en Communauté française à Bruxelles. Tout d'abord, il nous semble essentiel de mettre en place de meilleures collaborations entre les dispositifs de formation et les secteurs professionnels, notamment via les fonds sectoriels. C'est important car cela permet de renforcer les partenariats avec les entreprises. Comme indiqué tout à l'heure, le fait d'associer les entreprises permet d'améliorer l'adéquation des profils aux besoins sur le marché du travail. Cet accord de coopération encourage la collaboration avec les centres de référence qui fonctionnent avec le secteur privé via un financement à 50%. C'est positif. Au niveau de la Commission communautaire française, il est toutefois encore nécessaire de trouver des mécanismes qui permettent de renforcer encore l'implication des entreprises privées.

Ensuite, cet accord de coopération permet un chassé-croisé très intéressant avec la Région. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Institut bruxellois pour la formation - Bruxelles Formation - est au cœur de la formation bruxelloise. Pour le cdH, de nombreuses interrogations subsistent donc quant à son fonctionnement et à son double rôle de régulateur et d'opérateur qui induit des phénomènes de concurrence peu propices à la confiance nécessaire entre partenaires.

Notre groupe restera donc attentif à l'évolution de ces deux questions mais il nous semble aujourd'hui primordial de faire progresser cet accord de coopération et de mettre en place d'un point de vue pratique le croisement de ces unités de formation, afin qu'elles puissent bénéficier à un maximum de personnes.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle et de l'Enseignement.- Je m'en tiendrai au projet déposé. Je remercie tous ceux et celles qui adhèrent à ce texte largement soutenu - ce qui est fondamental - et qui soulignent que c'est un pas intéressant voire décisif, dans les collaborations à établir entre les différentes entités chargées de formation.

Evidemment, il est toujours possible de voir une bouteille à moitié vide plutôt qu'à moitié pleine. On peut aussi dire que les choses sont trop compliquées ou trop simples. J'ai entendu de tout à cette tribune. Mais le dernier intervenant a dit clairement qu'il s'agissait de mixer les publics, c'est-à-dire d'ouvrir chacun des deux systèmes au public de l'autre, au prorata d'un pourcentage. Il convient de ne jamais perdre de vue l'aspect pratique. En installant un centre de référence ou un centre de technologies avancées, on crée une infrastructure et énormément de demandeurs. Le principe de base des centres est en effet d'être des centres de ressources pour un ensemble d'acteurs. Il convient donc d'établir un agenda journalier de la fréquentation, ce qui n'est pas simple au regard du nombre de demandes et de leur importance.

Croiser les publics de cette manière a non seulement pour effet de profiter des infrastructures de pointe qui devraient être mises en place dans chacun de ces centres - et c'est déjà le cas pour Iristech+ - mais aussi de permettre à un public mixte de s'y rencontrer. Cet aspect n'est pas non plus inintéressant pour les élèves fréquentant l'enseignement technique et professionnel. C'est donc l'une de nos préoccupations.

Je rejoins Mme Persoons pour dire que ce texte-ci est beaucoup plus complexe. Vous savez que je n'aime pas les textes compliqués mais nous ne sommes pas responsables de sa rédaction. Etant donné qu'il s'agit d'un accord de coopération, les ajouts des uns et des autres sont venus l'alourdir. Alors qu'une place énorme est réservée à tous les intervenants du système, EFP (Espace Formation PME) en tête, je ne comprends pas que l'on ait ainsi alourdi le texte par l'ajout de tous les acteurs possibles et imaginables - comités d'accompagnement et de gestion notamment. Ce n'est pas idéal mais je serai particulièrement attentive à faire valoir les droits et les formations de l'EFP.

Vous savez d'ailleurs que c'est ma préoccupation depuis longtemps et vous avez encore pu vous en rendre compte il y a quelques jours, à l'occasion du Mondial des métiers. Cette année, cette manifestation s'est tenue au Japon. Sur les dix-huit étudiants, deux sont formés à l'EFP et ont de bonnes chances de s'en sortir honorablement. Il s'agit d'un carrelleur et d'un pâtissier. Les intérêts de cette organisation d'enseignement seront donc bien défendus.

En revanche, je vous suis moins à propos de Bruxelles Formation. Je vais procéder aux vérifications qui s'imposent mais, selon mes informations, le cadastre de Bruxelles Formation est terminé et toutes les réunions se poursuivent de manière idoine. D'ailleurs, le cadastre global est lui aussi pratiquement terminé. Nous n'avons pas enregistré de retard

spécifique à Bruxelles Formation. Cependant, je vérifierai bien entendu votre assertion.

Je voudrais encore attirer l'attention de l'intervenant cdH sur un passage de la déclaration que notre Président vient de nous présenter. Puisque je ne suis évidemment pas étrangère à ce texte, vous me permettez de vous en donner lecture:

"Le Collège renforcera les collaborations et les articulations entre les dispositifs de formation et les secteurs professionnels, notamment via les fonds sectoriels. Celles-ci concerneront les actions d'orientation et de sensibilisation aux métiers techniques, l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, la participation concertée aux dispositifs des centres de référence régionaux et aux centres de technologie avancée initiés par la Communauté française. Une attention particulière sera accordée aux mesures permettant l'insertion en entreprise des personnes ayant accompli un parcours de formation professionnelle, un stage de fin de formation et des formations individuelles d'intégration, en entreprises notamment."

Pardonnez-moi de vous donner ce texte à entendre une seconde fois aujourd'hui mais il me paraît éclairant et vous montre que nous sommes sans réserve favorables à ce type de politique. Et, en ma qualité de responsable de la formation, je ne manque jamais de faire part des pistes à suivre dans ce domaine à tous les responsables des entreprises que je rencontre.

Je vous épargne la lecture de la suite de la déclaration pour la réponse aux autres questions. Je pense qu'il n'y a pas de problème et que nous sommes d'accord.

Un point n'a pas encore été abordé. Depuis un certain temps déjà, nous nous préparons à accueillir un CTA en Région de Bruxelles-Capitale. Un établissement dépendant de notre pouvoir organisateur - en l'occurrence l'Institut Emile Grison - a déposé, ou va incessamment déposer, une candidature. La date limite a, je crois, été fixée au 31 octobre.

Le domaine retenu est celui des métiers de bouche pour lequel, comme vous le savez, nous avons une expertise sérieuse. Je compte sur chacun pour promouvoir ce centre. C'est faire oeuvre utile pour une école dont la réputation d'excellence ne

doit plus être rappelée. Il nous faut cependant veiller à ce que cette réputation soit conservée et ce, par la mise à disposition d'un matériel de pointe performant.

En conclusion, je suis satisfaite de l'orientation du texte, moins de sa rédaction. Je partage cet avis mais nous pouvons passer là-dessus, n'est-ce pas, Madame Persoons.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente. - La discussion générale est close.

Examen des articles

Mme la Présidente. - Nous passons à l'examen des articles, sur la base du texte adopté en commission. Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 7 juin 2007 conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de références professionnelle.

Mme la Présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non)*

En conséquence, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Cet accord de coopération est annexé au présent décret.

Mme la Présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non)*

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

La séance plénière est suspendue à 11h14.

Séance plénière: après-midi

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La séance plénière est reprise à 14h35.

MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul prennent place au Bureau en qualité de secrétaires

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

DISCUSSION

M. le Président.- J'ouvre la discussion sur la déclaration de politique générale du gouvernement. Je rappelle que les temps de parole sont fixés à trente minutes pour les groupes politiques qui peuvent mandater deux orateurs et à dix minutes pour les autres intervenants. A ce stade, j'ai reçu dix demandes d'intervention. Les demandes ont été clôturées puisque nous avons décidé de fixer cette clôture à la fin du Bureau élargi qui se tenait ce midi.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Après les grandes effusions régionales et les grands projets prévus jusqu'en 2018 au moins, c'est la pilule du lendemain! Nous vivons un réveil pénible, avec l'angoisse de ce que sera demain. Nous avons entendu le ministre-président, M. Picqué, nous présenter un ambitieux plan de développement international. Mais aujourd'hui, nous devons malheureusement parler de sous-développement francophone. Chaque année, lors de cet exercice de déclaration de politique générale, vous nous brossez une sorte de tableau pointilliste, avec une petite tache pour chaque compétence. Mais l'ensemble, les lignes qui dessinent le paysage qui brossent l'avenir, font défaut. Une fois de plus et sans doute, une fois de trop.

Il y a un mois, la déclaration de rentrée de la ministre-présidente, Mme Arena, au Parlement de la Communauté française, appelait à la constitution d'un groupe Wallonie/Bruxelles 2009. Que répond le Gouvernement de la Commission communautaire française, le Gouvernement francophone bruxellois? Je vous cite: "Si l'objet des discussions qu'on nous propose est d'améliorer l'articulation et la solidarité entre Région wallonne, Communauté française et Commission communautaire française, je dis oui". Ouf, nous sommes soulagés.

Mais dans votre déclaration, je ne vois rien qui indique ce rapprochement francophone. Je n'entends pas de projets ou de demandes. Vous précisez que vous vous y attellez déjà. Mais dans quel sens? J'aurais voulu avoir des précisions en ce jour de rentrée parlementaire et savoir comment avançait ce rapprochement francophone, quels étaient les objectifs du gouvernement dans cette synergie, dans ce possible refinancement ou meilleur fonctionnement entre pouvoirs francophones.

Je regrette que nous ne soyons pas mieux préparés à ce débat entre francophones. Malgré nos demandes répétées, je ne peux que constater que la commission de Coopération entre les Parlements n'a pas fonctionné depuis trois ans et demi. Les accords de coopération ne sont toujours pas évalués et, en l'absence d'une bonne préparation au sein des commissions de coopération, telle qu'elle avait pourtant été demandée avec le concours du gouvernement, nous partons dans l'inconnu, sans

solutions ni perspectives pour la Commission communautaire française. Je le regrette.

Nous connaissons tous la situation financière difficile, voire catastrophique, de la Commission communautaire française. Cela empêche-t-il l'imagination et la volonté? A vous entendre, je dis oui. C'est à tout le moins ce que votre gouvernement laisse passer comme message. Aux attentes des Bruxellois francophones et à leurs besoins, les ministres de la Commission communautaire française répondent trop vite qu'il n'y a plus d'argent. La Région de Bruxelles-Capitale dispose-t-elle du premier euro pour financer le fameux plan de développement international?

Non. Mais à la Région, on élabore un plan et on se tourne ensuite vers d'autres instances pour le financer. A la Commission communautaire française, vous auriez pu - vous auriez dû - déterminer des politiques volontaires, claires, ambitieuses. Pour les mener à terme, vous auriez dû vous tourner vers la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, le fédéral, l'Europe, ou le privé, en envisageant des partenariats. Je reviendrai d'ailleurs sur ce dernier point.

Vous ne l'avez pas fait et rien de tout cela ne figure dans la quatrième déclaration de politique générale de votre gouvernement. L'appel à l'aide que Mme Huytebroeck a lancé il y a quelques jours à la Région wallonne sonne comme l'aveu du mauvais fonctionnement des gouvernements francophones. Lors de leur constitution, en juillet 2004, les gouvernements des entités fédérées francophones faisaient l'éloge de leur transversalité, en invoquant notamment la tenue de gouvernements francophones conjoints. Les déclarations de Mme Huytebroeck, l'impécuniosité de la Commission communautaire française et la situation catastrophique de certaines politiques sociales de notre institution démontrent cependant à suffisance que le dialogue entre les gouvernements est inexistant.

Il faut que les ministres francophones bruxellois siègent avec leurs homologues de la Région wallonne et de la Communauté française au sein d'un seul gouvernement francophone. Cela permettrait au moins, pour reprendre un exemple connu, de développer une comptabilité commune aux trois institutions francophones. Mais votre gouvernement n'a jamais voulu défendre ce principe.

Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez dressé la longue liste des politiques menées par la Commission communautaire française, en mettant en évidence les projets qui sont ou seront développés. Je ne reviendrai pas sur chacune de ces compétences mais je pointerai néanmoins certains dossiers qui me paraissent importants. Marion Lemesre reviendra sur les compétences du tourisme et du non-marchand. Et Michel Colson, ainsi que je m'y suis engagée au Bureau élargi, parlera du pacte associatif.

Quant à moi, je voudrais commencer par la politique des personnes handicapées puisque nous sortons d'une rencontre entre le président du Parlement, les groupes politiques et le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). J'avoue avoir été sidérée par les propos tenus ce matin sur l'aide aux personnes handicapées. Il a été question d'un nouvel appel à projets pour des études, six nouvelles études complémentaires, une monographie supplémentaire, ... Cela commence à bien faire!

Certes, les études sont importantes pour objectiver une situation mais à force d'objectiver, vous n'atteindrez pas vos objectifs.

Depuis trois ans et demi, on relance de nouvelles études mais aucune place n'est créée pour les personnes de grande dépendance. Les besoins sont pourtant connus. Nous les avons entendus en commission des Affaires sociales et réentendus ce midi. Ils sont clairs et ne doivent pas être objectivés à longueur d'année. Le manque de place est flagrant et il faut y remédier. Mais dans votre déclaration, on n'y remédie absolument pas. On dit que trois centres de jour devraient être envisagés mais le verbe est au conditionnel et je n'entends pas qu'ils seront véritablement créés. Où va-t-on? Franchement, je pensais que tout le monde était convaincu de cette nécessité mais on n'aperçoit ni la première pierre, ni la première place.

La prestation de Mme Huytebroeck à Cap 48 était également affligeante par son manque de clarté. Lorsqu'elle dit qu'il y a 80 places créées et qu'elle revient ensuite sur sa déclaration en admettant avoir exagéré, ce n'est pas sérieux.

Cela ne va pas du tout!

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.- Je n'ai jamais dit cela. Vous n'avez probablement pas vu la même émission que moi.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est sans doute cela. Ce n'était pas volontaire. Votre attitude n'était pas encourageante pour les personnes qui cherchent vainement des places.

J'ai quelques questions complémentaires à poser au sujet des propos tenus ce matin par le président du gouvernement. Vous dites qu'en attendant, vous allez "créer du répit". Nous apprenons que 300.000 € qui, normalement, devaient être destinés à des conventions prioritaires, c'est-à-dire au placement de personnes, n'ont pas été utilisés. Ceci est un aveu de non-réalisation des prévisions et promesses. Ces 300.000 € seraient réaffectés au répit. Or, le répit ne constitue pas une solution. Il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois, d'un moyen de parer au plus pressé mais sûrement pas d'une solution. Tant les parents que les assistantes sociales l'ont répété ce midi. Le répit crée d'autres problèmes: 300.000 € seront rapidement affectés cette année à des activités de répit, oui mais demain? N'y a-t-il pas moyen d'affecter cette somme à la création de places en partenariat avec le privé, avec des associations? Nous connaissons tous des associations qui réussissent à mobiliser de l'argent venant d'entreprises privées et à susciter des dons. Le système des fondations existe depuis peu dans notre législation fédérale et doit permettre également d'ainsi mobiliser de l'argent pouvant être affecté à cette cause.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.- Madame Persoons, avec un tel constat, si les choses étaient si faciles, je me demande pourquoi, en 2004, M. Willem Draps nous a laissé avec un tel désastre en matière de manque de places. Je tiens à le dire.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je n'ai pas interrompu M. le Ministre-Président. Je propose que vous le disiez à M. Cerexhe qui le répercutera. Certains projets étaient signés et jouissaient d'un bel état d'avancement. Ils n'avancent plus. Le constat était connu.

M. le Président.- Je propose de laisser Mme Caroline Persoons poursuivre son intervention. Le gouvernement aura le temps de préparer sa réaction.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.- Certains propos sont parfois un peu durs à entendre lorsque l'orateur fait preuve d'une telle mauvaise foi. On ne dit pas n'importe quoi, surtout sur ce sujet-là.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je ne dis absolument pas n'importe quoi.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Dans la partie de votre déclaration relative à la politique des personnes handicapées, je lis que, "à la suite de la réforme de l'arrêté relatif aux centres d'hébergement et de jour, quelques places se sont créées". Je demande des précisions, en rapport avec les déclarations faites ce matin. Combien de places ont-elles été créées? Le communiqué reçu aujourd'hui du GAMP ne mentionne la création d'aucune place.

Je peux lire aussi que "les projets d'infrastructures avancent positivement et connaissent diverses concrétisations". Lesquelles? J'aimerais, Monsieur le Ministre-Président, vous entendre à ce sujet.

Toujours dans le domaine des personnes handicapées et notamment des enfants mais en m'adressant à un autre ministre, je relèverai brièvement le problème du transport scolaire. Une interpellation sur ce sujet est inscrite à l'ordre du jour de la séance de la semaine prochaine. Le logiciel WinRoute porte mal son nom et ne fait pas gagner de temps aux cars ni aux enfants tôt levés qui partent vers 6h15-6h30 vers l'école. Trois priorités sont à défendre dans ce système de transport scolaire. La première est la qualité en temps, en encadrement, en prise en charge, de ce transport pour les enfants.

Deuxièmement, il s'agit d'un service public, adressé à tous. Cette chasse vis-à-vis des "circuits pirates" est inadmissible. Lorsque se mettent en place des solidarités, telle celle évoquée via Cap 48 qui permet d'offrir des cars à l'une ou l'autre école ou à un centre, il me paraît inadmissible d'y mettre fin.

Le troisième cap est la recherche de clarté dans la législation applicable. En effet, les règles fluctuent parfois de façon assez confuse. Même l'écrit n'est pas clairement exprimé. La liberté de choix des parents vis-à-vis des écoles est mise à mal par l'application actuelle de cette politique des transports scolaires par la Commission communautaire française.

Une autre politique évoquée ce matin est le rapprochement, la collaboration entre la santé et le social. Je me réjouis de ce bon dialogue dont vous nous faites part entre vous et M. Kir, c'est positif. Tant mieux si nous parvenons à une fusion des décrets. Je m'étonne cependant de ce que les Assises de l'ambulatoire aient été trop rapidement évacuées par votre majorité. Admettons que l'essai de rapprochement de ces deux secteurs était quand même positif. Si nous parvenons à une fusion, ce sera tout bénéfice pour les politiques et pour les associations qui les mènent sur notre territoire bruxellois.

Un mot à propos d'un secteur important: le non-marchand. Voici deux ans, vous affirmiez vouloir tout faire pour parvenir à un plein respect des accords par la Région de Bruxelles-Capitale et pour que le financement de l'accord qui courait jusqu'en 2005 soit pris en charge selon les promesses faites. Quid? Aujourd'hui, vous nous annoncez que le climat est cordial. J'aimerais cependant connaître l'état du prochain accord, indispensable puisque l'accord du non-marchand doit être renouvelé pour l'avenir. Comment progresse-t-il? Où en est-on exactement quant au secteur de la cohésion sociale et quant au financement des ACS?

À la dernière séance plénière du Parlement de la Communauté française, nous avons voté un projet de décret sur le cadastre de l'emploi non-marchand. De manière générale, il serait très utile de disposer d'un tel outil. Les différentes politiques citées ce

matin entretiennent un lien avec celles que conduit la Communauté française. Par conséquent, de quelle façon la Commission communautaire française participe-t-elle à cette initiative? Pour rappel, le service des statistiques de la Région wallonne y contribuera.

Mme Marion Lemesre reviendra sur la fonction publique, le non-marchand et le tourisme. Pour ma part, je voudrais ajouter un mot à propos de la périphérie. Vous dites que la périphérie n'est pas seulement un slogan. Pourtant, il y a beaucoup de mots et peu de faits dans vos initiatives à ce propos. Je n'oublie pas que le comité de la périphérie créé auparavant auprès du Collège n'a plus été installé. Notre proposition de le créer au sein du Parlement n'a jamais été abordée. Nous attendons toujours la réunion de la commission du Règlement depuis plus de deux ans. Ce sont donc des actes qu'il nous faut mais nous n'en percevons aucun.

Je terminerai par la santé. Un important débat a lieu sur la santé publique. J'y associe deux thèmes: le plan général sur le cancer - mais nous y reviendrons vendredi prochain avec l'interpellation de M. du Bus de Warnaffe - mais aussi le numerus clausus qui est fréquemment soulevé au niveau fédéral ou à la Communauté française. Avec Paul Galand et d'autres collègues, je plaide pour une connaissance des besoins clairs en Communauté française par exemple, dans les services ONE. A mon avis, la Commission communautaire française pourrait apporter sa pierre à l'édifice, grâce aux maisons médicales, aux centres de planning familial et aux différents services sur lesquels reposent les politiques de santé. Nous devrions ainsi mieux connaître quels sont les besoins médicaux à Bruxelles, le nombre de médecins généralistes ou spécialistes nécessaires pour les institutions. Il serait utile de s'atteler à ce travail au sein de la Commission communautaire française.

De plus, en matière de prévention, la Commission communautaire commune a voté une ordonnance, de même qu'un volet prévention dépend de la Communauté française. La Commission communautaire française travaille aussi dans ce domaine, à travers les thèmes de la santé mentale et des assuétudes. Il conviendrait de mieux coordonner ces différentes politiques.

Je termine mon tour des quelques compétences sur lesquelles je tenais à revenir. L'année dernière, M. André du Bus de Warnaffe disait qu'on était au milieu du gué. A présent, nous avons clairement traversé la rivière, voire les flots tourmentés. Nous pénétrons progressivement sur l'autre rive de notre législation.

Il ne reste plus qu'une rentrée parlementaire. Nous avons, dès l'entrée en fonction de votre gouvernement, pointé ce que d'aucuns ont appelé "la faute originelle" de ne pas être allé négocier et trouver de l'argent pour la Commission communautaire française dès le début de cette législature. Une fois encore, cette faute grève la rentrée parlementaire et donne de la peine à votre déclaration de politique générale qui a du mal à apporter de l'enthousiasme malgré vos propos finaux.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Dois-je considérer l'inscription de Mme Marion Lemesre dans la partie des orateurs mandatés? Dans ce cas, j'invite Mme Marion Lemesre à poursuivre car vous n'avez pas utilisé la totalité des 30 minutes. Il reste un peu plus de dix minutes.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- Il est effectivement plus cohérent de procéder de cette manière.

Les années passent et la Commission communautaire française trépasse, si je puis me permettre. En effet, le fond du gouffre est-il cette fois atteint? A la lecture du communiqué de presse que nous a fait parvenir hier la CGSP, on peut se dire que poser la question, c'est déjà y répondre.

Je vais vous en faire lecture, tant chacune des questions que la CGSP pose est importante et mérite une réponse.

"Le Collège de la Commission communautaire française vous balade et vous méprise autant que le personnel de la Commission communautaire française!" Nous sommes interpellés et c'est la raison pour laquelle nous vous interpellons.

"Y a-t-il un pilote pour la Commission communautaire française? Le Collège tergiverse depuis le mois de juillet en ce qui concerne le renouvellement du mandat des deux fonctionnaires dirigeants de la Commission communautaire française. Ces mandats prennent fin au 31 octobre 2007."

Devrions-nous y voir une tentative de politisation de l'administration? Au 1^{er} novembre, il n'y aura plus de pilote ni de copilote.

Concernant le règlement de travail, aucune négociation n'a eu lieu depuis l'adoption par le gouvernement du 17 mars 2007 d'un projet de règlement de travail dont nous n'avons jamais eu connaissance. Par ailleurs, il n'y a toujours rien en vue concernant l'adaptation du cadre et des structures des services du gouvernement. Le dossier est pourtant sur la table de ce dernier depuis le début de cette législature. Mais à ce jour, aucune décision n'a été prise, si ce n'est des adaptations sporadiques pour régler des problèmes de personnes. Certaines modifications ont été concrétisées par des sortes de commissaires du gouvernement et ce, au mépris du statut syndical et de la hiérarchie de l'administration. Les demandes de personnel pour faire face aux besoins nouveaux de l'administration ont été déposées en juin 2006 mais sont restées lettre morte. Le même reproche peut être formulé à propos de la dotation du service social.

En 2006, plus ou moins 12% du budget consacré à la fonction publique n'ont pas été dépensés. Cela concerne des remplacements tardifs, des congés de maladie, etc. Cette année, tout porte à croire qu'un scénario identique va se répéter. Qu'en est-il de l'affectation de ce solde budgétaire, en sachant que seuls 100.000 € ont été gracieusement alloués à la fonction publique pour 2007? Cette générosité se concrétisera notamment par une majoration de la prime de fin d'année qui correspondra à une augmentation de 5 € par mois par agent. Il s'agit cependant d'une opération unique pour 2007. Nous osons espérer que cet argent ne servira pas qu'à l'octroi de mandats à des personnalités extérieures à la Commission communautaire française, ni à des consultations juridiques demandées à un cabinet privé portant le nom de notre rue. Je rappelle que nous avons un service juridique performant au sein de l'administration.

Le ministre de la Fonction publique fait lanterner les syndicats en retardant systématiquement la convocation des réunions du secteur 15. Nous attendons depuis quatre mois une réunion, prévue finalement le 12 novembre 2007. Comment ce gouvernement va-t-il procéder pour faire en un an et demi ce qu'il n'a pas fait en trois ans? Comment les services du gouvernement peuvent-ils être performants et remplir leurs missions, alors que leur tête est presque décapitée, que le cadre et les structures ne sont plus adaptés aux besoins des différents services qui ne possèdent pas de règlement de travail et que les seules avancées que l'on pouvait espérer ne sont pas exécutées?

Je suis solidaire des travailleurs, peu importe leur syndicat et je répercute leurs préoccupations, quelle que soit leur affiliation syndicale. Un travailleur est un travailleur.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique.- Continuez car vous êtes remarquable dans ce rôle!

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- Nous sommes émus! J'en ai la larme à l'oeil.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Après cela, vous allez nous relire "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!"

Mme Caroline Persoons (MR).- Cela, nous vous le laissons!

Mme Marion Lemesre (MR).- Pour moi, le respect du travailleur est essentiel dans une structure et dans une institution, afin de garantir le bon fonctionnement des services. Au-delà des revendications syndicales, notre souci est que ces missions puissent être accomplies correctement en faveur de la population. En effet, les missions sont bien remplies lorsque le personnel est heureux. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas vraiment le cas.

Avoir changé le nom de notre Assemblée et de l'exécutif, appelés aujourd'hui pompeusement "Parlement francophone" et "Gouvernement francophone" bruxellois, s'avère être un acte finalement dérisoire et tellement superficiel, voire ridicule, lorsque l'on considère ce type de propos et l'absence de performance des politiques menées. Affublée de ces nouveaux noms pompeux, la Commission communautaire française n'a jamais autant souffert qu'aujourd'hui d'une telle carence d'image. Les noms, c'est bien mais qu'y a-t-il derrière? C'est pourtant ce qui compte lorsque l'on parle de personnes concernées par des secteurs aussi importants que la culture, la formation professionnelle, l'aide aux personnes handicapées, la petite enfance, les maisons d'accueil et l'aide aux personnes précarisées.

D'algarades en blocages, le gouvernement n'a pu développer aucune image positive de notre institution francophone bruxelloise et a progressivement démotivé tous les travailleurs qui devraient pourtant en être les moteurs. En guise de cerise sur le gâteau, un membre de votre gouvernement a affirmé ...

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Il faut bien dire qu'annoncer qu'on est favorable à la suppression de la Commission communautaire française, c'est motivant pour une administration!

Mme Marion Lemesre (MR).- Je n'ai jamais dit cela. S'il y a eu des propos intempestifs personnels, ils n'ont jamais été relayés par notre groupe.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Donc, vous ne partagez pas cet avis?

Mme Marion Lemesre (PS).- Bien entendu. Dans une déclaration récente et sans aucune ambiguïté à la presse, un membre de votre gouvernement décrit l'incurie de votre exécutif en s'exclamant: "On ne peut pas continuer à laisser cette institution aller dans le mur!" Mais ce dont vous ne vous êtes sans doute jamais rendu compte et qui rend ce genre de déclaration scandaleuse en termes d'irresponsabilité et d'inconséquence, c'est qu'en envoyant cette institution dans le mur, vous y envoyez également toutes les familles en attente de places dans un centre pour handicapés, les jeunes en droit d'être formés et les artistes qui doivent être soutenus.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- Ce n'est pas correct de détourner les phrases!

Mme Marion Lemesre (MR).- Non, elles ne sont pas détournées, elles sont écrites.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- Elles sont détournées parce qu'elles sont sorties de leur contexte qui est tout à fait différent.

Mme Marion Lemesre (MR).- En tout cas, vous envoyez dans le mur tous les Bruxellois qui, pour une raison ou une autre, ont été précarisés et ont besoin d'un accompagnement social, psychosocial ou de santé que ne peuvent fournir les politiques qui devraient être menées à la Commission communautaire française.

Après un tel aveu de faillite de votre gouvernement, quelles sont les perspectives d'avenir et les nouveaux moyens que vous pouvez encore offrir, par exemple pour couvrir les besoins de tout le secteur non-marchand? Croyez-vous vraiment, Monsieur le Ministre-Président, qu'il vous suffira de soutenir l'organisation d'un salon de l'emploi du non-marchand via un subsidé à l'asbl IDJ? Vous n'en avez pas dit un mot dans votre déclaration de politique générale.

A ce sujet, le dossier promotionnel réalisé par la Régie générale de publicité dans *La Tribune de Bruxelles*, où l'on vous voit en grand, est particulièrement révélateur de ce que la CGSP appelait "votre mépris à l'égard de l'institution francophone bruxelloise". En effet, vous vous êtes fait payer deux pleines pages de publicité rédactionnelle, présentant votre politique régionale en faveur du non-marchand, principalement via la mise à disposition d'ACS. Mais il n'est fait aucune référence à tout un cadre de politiques culturelles, sociales ou de santé qui constituent vraiment le non-marchand francophone en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont les politiques menées par la Commission communautaire française. Comme si vous en étiez gêné!

En êtes-vous gêné? En êtes-vous à ce point honteux que, dans un salon consacré au non-marchand, vous ne parliez pas du cadre de cette politique et du travail réalisé, notamment par vos collègues? Seul un encart publicitaire institutionnel présente de façon banale les différents services de la Commission communautaire française. Cet alibi publicitaire sert probablement à financer votre promotion personnelle mais nous l'évoquerons en commission de Contrôle des dépenses des ministres puisque cela n'a pas fait l'objet d'une autorisation de la part de ce gouvernement.

Dans ce même article publicitaire, vous rappelez que le Gouvernement régional s'est engagé à créer 2.600 places de crèche grâce à la politique des ACS, avec 115 postes pour la petite enfance, 45 postes pour les structures dites ambulatoires et 56 pour le renforcement du secteur de l'aide à la jeunesse.

Loin de moi l'idée de critiquer l'attribution de ces emplois à ces secteurs. Mais croyez-vous que cette attribution ponctuelle d'emplois précaires vous exonère de mener une politique durable et organisée dans ces importants services à la population? Le fait de ramener ainsi tout votre propos relatif au non-marchand à la stricte attribution d'ACS dans le cadre de votre ministère de l'Emploi régional révèle cruellement votre absence de vision politique au niveau de notre institution communautaire francophone.

Oui, les problèmes de la Commission communautaire française sont d'ordre financier. Ce n'est pas nouveau. Il faudra trouver les moyens nécessaires pour assurer le financement des compétences qui nous ont été transférées. Mais ce qui est nouveau, sous votre présidence, c'est qu'au-delà de l'absence de moyens, il y a surtout cette absence de dessein. C'est bien plus grave encore.

Dans le même ordre d'idées, je suis consternée par le fait que, dans votre intervention, lorsque vous avez mentionné deux ou

trois mots sur le tourisme, vous n'avez parlé de l'action de la Commission communautaire française que dans la perspective de la continuité des Assises du tourisme de 2005. Il y a deux jours pourtant, à cette tribune, le ministre-président, M. Picqué, avait axé presque toute sa déclaration sur l'image internationale de Bruxelles.

La Commission communautaire française, pourtant responsable du tourisme pour les francophones dans les textes institutionnels, serait-elle une fois encore absente des débats? La Commission communautaire française ayant alloué en 2007 une dotation de 1.370.000 € au BITC et de 4.386.000 € à l'OPT, j'aurais aimé vous entendre plus longuement nous dire que la membre du gouvernement responsable du tourisme allait insister pour que le BITC participe à la politique de city marketing que le ministre-président de la Région veut mettre sur pied. Soit dit en passant, ce dernier oublie tout ce qui a déjà été fait en la matière par le BITC. Je m'étonne du fait que la conception de ce city marketing ait été attribuée à une agence de communication extérieure et que cela n'ait suscité aucune réaction de votre part. J'espère au moins que l'approbation du contrat de gestion de l'OPT que nous a tant vanté Mme Huytebroeck vous permettra au moins d'imposer la future image de Bruxelles à ces spécialistes de la communication et que vous insisterez pour un peu plus de cohérence en ce domaine.

M. le Président.- Madame Lemesre, vous avez dépassé votre temps de parole. Puis-je vous demander de conclure?

Mme Marion Lemesre (MR).- Désormais à la traîne des initiatives régionales visant à renforcer le rayonnement culturel de Bruxelles, la Commission communautaire française n'est plus l'initiateur de thèmes porteurs, comme elle l'a été par le passé. C'est grave et lourd de conséquences. Votre léthargie en ce domaine a fait perdre à la Commission communautaire française ce rôle qui était le sien autrefois. Elle était à la fois le fédérateur et un interlocuteur des milieux culturels francophones. Je crains fort qu'une fois passées à la moulinette du multicultural polyglotte et cosmopolite d'un marketing lisse et politiquement correct débouchant notamment sur du patagon dans le genre de "Bozar", ...

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Qui habite au square des milliardaires plutôt qu'à Saint-Josse!

Mme Evelyn Huytebroeck, ministre.- Le fait que Bruxelles soit multiculturelle vous gêne-t-il?

Mme Marion Lemesre (MR).- Ce qui me gêne, c'est que la spécificité culturelle principale de notre grande capitale francophone soit classée au rang des accessoires dérangeants.

Au chapitre des relations internationales, le même reproche de léthargie peut vous être fait, tant il est essentiel que les francophones de Bruxelles et en particulier ses artistes, soient pris en compte dans le cadre des accords du Commissariat général aux relations internationales (CGRI).

Le groupe MR s'étonne enfin de votre décision de participer à la semaine de la Palestine. La Région de Bruxelles-Capitale a suspendu son accord de coopération avec l'Etat d'Israël car l'actualité de l'intifada ne permettait pas de le poursuivre. Depuis lors, le ministre-président, en réponse aux interpellations d'une députée du groupe MR, a systématiquement refusé, au nom du gouvernement, de le reprendre tant que la paix ne serait pas revenue dans la région.

La proposition de résolution en faveur de la reprise de l'accord déposée par plusieurs députés MR n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour d'une commission. Enfin, la majorité

parlementaire PS-cdH-Ecolo s'est prononcée à plusieurs reprises contre cet accord par un vote négatif sur une motion motivée. Cependant, je constate que la Commission communautaire française participera à la semaine palestinienne organisée par la Palestine et la Communauté française. De quelle Palestine s'agit-il? De celle de Gaza, dirigée par le Hamas, ou de celle dirigée par Mahmoud Abbas? Dans votre souhait de favoriser la paix dans cette région, comptez-vous organiser une semaine israélienne pour célébrer les 60 ans de l'Etat hébreu?

Nous notons maintenant que la charte contre le racisme était essentiellement destinée aux adultes et qu'elle était difficilement compréhensible par les enfants. Questionné à plusieurs reprises sur le sujet, votre ministre, M. Emir Kir, avait toujours affirmé que ce texte se situait tout à fait à leur niveau et que le projet remportait un grand succès. Il est à notre avis effectivement urgent de présenter un projet accessible aux enfants.

Ce dernier sujet démontre à suffisance le besoin de politique claire, spécifiquement francophone et bruxelloise qui fait de la Commission communautaire française un outil essentiel pour répondre aux besoins spécifiques de notre Région en matière de culture, de santé, d'aides sociales diverses, de formation et d'enseignement. Etablir le catalogue des besoins de la population bruxelloise ne suffit pas. Nous attendons de vous des politiques concrètes pour y répondre de façon durable. Le carcan budgétaire est moins pénalisant que le carcan qui enserrait en ce moment la volonté politique.

Ne pas se soucier du rôle spécifique de la Commission communautaire française, modulable en fonction des matières, c'est à la fois méconnaître son histoire, dont l'origine remonte à l'ancienne Commission française de la Culture mais c'est aussi méconnaître la multitude de lieux et de personnes qui la soutiennent. Pour ces personnes, il serait temps de vous réveiller. Pour elles, l'enthousiasme, la sagesse et la générosité ne doivent pas rester les mots d'une citation poétique au bas d'un discours constitué de slogans et d'annonces.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Je rappelle que chaque parlementaire a eu le droit de s'inscrire dans le débat. Le président est astreint à un droit de réserve. J'invite donc chaque parlementaire à essayer de ne pas en profiter.

Je ne pense pas que la proposition de modification du nom de l'Assemblée ait d'une manière ou d'une autre causé un handicap quelconque à un acteur, à un employé ou à un travailleur du secteur de notre institution. Beaucoup de choses restent à dire mais elles ne rentrent pas dans le cadre de mes tâches du jour.

Mme Marion Lemesre (MR).- Gardons-nous du miroir aux alouettes.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Dont acte. Vous avez 30 minutes maximum.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- C'est beaucoup trop! Je suis plutôt du genre synthétique.

Monsieur le Ministre-Président, je vais vous citer. Ce matin, vous avez dit: "Nous continuons à prendre nos responsabilités pour que demain plus qu'hier, le cœur des francophones de Bruxelles soit plein de vie et d'espoir." Voilà qui est aussi beau que l'esprit de Noël! L'espoir, c'est bien mais les avancées concrètes, c'est quand même mieux, vous en conviendrez. La Commission

communautaire française développe des politiques qui améliorent quotidiennement différents aspects de la vie des francophones bruxellois - qu'il s'agisse de l'accès à une formation, à un spectacle, ou à la pilule du lendemain.

C'est au nom de l'importance des missions qu'elle exerce que nous devons défendre notre institution. Le groupe PS partage donc votre analyse sur les particularités bruxelloises qui nécessitent une approche idoine, justifiant l'existence de notre institution. La Commission communautaire française a aussi été instituée pour mobiliser les expériences de terrain, améliorer les coopérations existantes et, singulièrement, la solidarité entre les francophones du pays. Il est donc hors de question, vous avez raison, d'accepter un scénario de cogestion de notre Région par les Communautés flamande et française. C'est bien de tout cela qu'il conviendra de parler et c'est bien tout cela qu'il importera de promouvoir au sein du groupe Wallonie-Bruxelles 2009. Les missions exercées par la Commission communautaire française dans les matières communautaires se sont accrues au fur et à mesure de l'évolution institutionnelle du pays. Il est utile de conserver à l'esprit ces éléments historiques lorsque de nouvelles répartitions de compétences sont évoquées ou quand, de manière plus absurde, certains plaident pour la disparition de la Commission communautaire française.

Nous estimons que le gouvernement qui a fait de la formation professionnelle sa priorité absolue, agit de manière responsable. Au regard des faibles moyens de la Commission communautaire française, des arbitrages doivent, en effet, être réalisés. Or, la situation de l'emploi à Bruxelles rend inévitable la nécessité de développer des formations de qualité, destinées tout particulièrement aux demandeurs d'emploi dont les qualifications sont modestes. Le souci d'adéquation avec les marchés du travail ainsi que l'accent mis sur l'apprentissage du néerlandais nous semblent particulièrement judicieux. En outre, nous savons la ministre en charge de la Formation soucieuse de ne pas étouffer le dynamisme des partenaires de Bruxelles Formation dans de lourdes procédures. Le partenariat doit être empreint de dialogue et de souplesse et contenir des échanges de bonnes pratiques et des analyses prospectives. Les synergies doivent être intensifiées entre politiques communautaires et régionales. L'accord de coopération qui devrait recevoir l'assentiment du Parlement francophone bruxellois cet après-midi et qui vise à revaloriser l'enseignement qualifiant par la mise en place des centres de technologies avancées communautaires et des centres de référence régionaux illustre cette volonté de coopération.

Il est un autre domaine dans lequel toutes les entités francophones devraient travailler de concert: celui de la réforme du budget et de la comptabilité. Je le dis depuis longtemps et je le répète aujourd'hui, nous déplorons que la Commission communautaire française ne soit pas associée à l'élaboration du projet Walcomfin auquel travaillent la Région wallonne et la Communauté française. Nous savons que les entités francophones sont interdépendantes et que se produisent entre elles des flux financiers importants.

La Commission communautaire française doit être associée au processus de réforme du droit budgétaire et comptable pour des raisons pratiques de clarté et d'homogénéité. Le budget réglementaire de la Commission communautaire française est sous tutelle de la Communauté française. Il est donc logique que les structures budgétaires utilisées soient compatibles. Quant au budget décentralisé, je ne vois pas pourquoi la logique d'homogénéité qui a prévalu en 1994, ne serait pas suivie aujourd'hui.

A l'époque, la Commission communautaire française avait adopté une nouvelle structure budgétaire sous la forme prescrite par les lois sur la comptabilité de l'Etat. La loi ne soumettait pas explicitement la Commission communautaire française à ce type

de comptabilité pour les matières transférées mais un examen approfondi de la question, effectué notamment par la Cour des comptes, a montré qu'il était exclu qu'il en soit autrement. Je me réfère à une consultation de la Cour des comptes du 7 décembre 1993.

Si nous ne préservons pas des outils budgétaires aux formes identiques, les analyses comparatives ou évolutives des budgets de nos institutions francophones ne seront plus possibles.

Enfin, l'argument financier plaide aussi en faveur d'une réforme commune. Est-il pertinent que la Commission communautaire française dépense des sommes importantes pour mettre en place son propre système? Je suis convaincue qu'il est encore temps de rejoindre la Région wallonne et la Communauté française dans ce projet. Les réponses qui m'ont été fournies jusqu'à présent par le président du gouvernement et la ministre du Budget ne me convainquent nullement et ne me satisfont pas.

En matière de santé, nous soutenons les efforts qui se poursuivent dans différents secteurs tels que ceux des maisons médicales, des soins à domicile et des personnes âgées. A la suite des auditions réalisées dans le cadre de la commission de la Santé en vue d'évaluer les décrets relatifs aux services de santé mentale et aux services actifs en matière de toxicomanie, une proposition de résolution a été déposée par les groupes de la majorité et sera examinée en commission la semaine prochaine. En effet, sans remettre en cause la structure générale de ces décrets, les représentants des secteurs entendus par la commission ont avancé certaines pistes d'adaptation de ces politiques à l'évolution de la société et des mentalités, lesquelles ont inspiré la proposition de résolution que nous avons déposée.

Les recommandations formulées dans cette proposition concernent, entre autres, le développement de l'offre de soins de première ligne, la mise sur pied d'un dispositif permettant de répondre aux urgences psychosociales, le soutien des échanges entre le secteur social et celui de la santé, le développement de démarches novatrices, particulièrement extra muros afin de toucher les publics marginaux. Dans ce cadre, envisagez-vous, Monsieur le Ministre de la Santé, de modifier par exemple le décret relatif aux services de toxicomanie afin d'intégrer dans leurs missions la réduction des risques - au sens où on l'entend aujourd'hui dans les secteurs concernés - conformément au souhait exprimé par plusieurs représentants?

Dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, le groupe PS est heureux de constater que la consolidation des acquis est l'axe principal de votre politique. Il nous semble en effet qu'évaluer les besoins, mieux informer sur les services existants ou sensibiliser à l'intégration des travailleurs handicapés sont des préalables indispensables.

Surtout en attendant la concrétisation de nouveaux projets, il convient d'être inventif et de travailler avec "les moyens du bord": proposer une offre d'accueil alternatif, soulager temporairement les familles, etc. Par ailleurs, nous sommes satisfaits d'apprendre que, grâce à la ténacité de la ministre Françoise Dupuis, le projet Hoppa destiné à accueillir des personnes handicapées de grande dépendance pourra être prochainement concrétisé et que les autres projets d'infrastructures se poursuivent. A ce propos, qu'en est-il des pistes évoquées par la ministre Evelyne Huytebroeck sur la disponibilité d'autres terrains? Nous encourageons en tout cas cette dernière à poursuivre ses différentes actions de lobbying auprès de divers partenaires. Rappelons, enfin, que notre Parlement vient d'adopter, en juillet dernier, une résolution relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées dont nous espérons que le gouvernement tiendra compte.

Quant à la cohésion sociale - politique ô combien importante et en pleine réorganisation - le processus mis en place par le décret suit son cours. Il faudra veiller à tirer un bilan intermédiaire du premier rapport annuel réalisé par le centre régional d'appui et nous serons attentifs à la réflexion qui sera menée sur cette base lors du prochain colloque que vous nous annoncez.

Dans le cadre de la politique d'aide aux familles, nous pouvons nous réjouir, entre autres, de l'attention accordée à l'accès à la contraception, de l'effort de collaboration qui est réalisé afin d'augmenter les possibilités d'accueil en matière de petite enfance, de l'octroi prochain d'un cadre juridique aux Espaces-Rencontres, de la volonté de s'attaquer au problème de la maltraitance des personnes âgées, etc.

En ce qui concerne l'enseignement, la réputation de la formation dispensée au CERIA en métier de bouche en fait, c'est évident, un lieu idéal d'implantation d'un centre de technologie avancée. Qu'en est-il de votre souhait d'obtenir de la Communauté française un financement de toutes les heures de néerlandais dispensées dans l'enseignement primaire de notre Région ainsi que des budgets qui permettent la redynamisation des écoles en discrimination positive?

Nous saluons les nouvelles initiatives originales prises en culture telles que le soutien aux contes. Petite parenthèse, vous signalez qu'une réflexion sur le statut professionnel des conteurs de la Communauté française sera engagée. En quoi cela impliquera-t-il la Commission communautaire française?

En matière de tourisme, nous nous réjouissons de la meilleure progression engrangée par Bruxelles en termes de nuitées. Quant aux projets à venir, l'année BD 2009 sera une action phare qui contribuera au rayonnement international de Bruxelles tel que le recommande le PDI de la Région. Pourrions-nous avoir une discussion en commission avec la ministre afin d'examiner le premier contrat de gestion de l'OPT?

Sur un plan international, nous saluons les coopérations par lesquelles la Commission communautaire française partage son expertise, notamment en matière de formation professionnelle. Vos actions en termes de valorisation de l'image culturelle et francophone de Bruxelles recueillent également notre soutien.

En ce qui concerne les agents de l'administration de la Commission communautaire française, je ne vous relirai pas le tract. Cela a déjà été fait. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une organisation syndicale formule un certain nombre de griefs qui ont été transmis à l'ensemble des membres de notre Parlement, à propos du renouvellement des mandats des deux fonctionnaires dirigeants, du règlement de travail, de l'adaptation du cadre, de la dotation du service social et de l'utilisation du budget de la fonction publique.

Pouvez-vous nous rassurer et rassurer davantage encore les travailleurs, en nous précisant les mesures que vous comptez prendre en la matière? En effet, il semble que celles dont vous nous avez parlé ce matin concernent l'accord 2005-2006 et qu'elles ne sont même pas toutes réalisées. Ainsi, par exemple, la dotation du service social ne serait toujours pas liquidée. Vous comprendrez dès lors que les organisations syndicales s'inquiètent à la fois des lenteurs de la négociation pour l'accord à venir et du risque que, même en cas d'accord, celui-ci ne soit pas appliqué puisque l'accord passé ne l'est pas non plus. C'est à cela que l'on distingue le fait de relire un texte et le fait de connaître réellement les revendications des travailleurs qui le motivent. Toujours sur ce sujet, il nous importe de savoir ce qu'il en est du renouvellement des mandats des deux fonctionnaires dirigeants de votre administration.

Au sujet du non-marchand, pourriez-vous préciser la nature de la collaboration entre l'administration de la Commission communautaire française et Actiris en ce qui concerne le "différentiel ACS"?

Enfin, vous terminez votre déclaration comme vous l'avez commencée, évoquant cette fois non plus l'espoir mais la générosité avec laquelle le gouvernement va déployer son projet politique, c'est ce que nous verrons à l'examen du budget 2008.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe, également orateur mandaté.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Avant de commencer, je voudrais d'abord réagir aux propos pour le moins étonnants de nos collègues Caroline Persoons et Marion Lemesre. Je trouve vraiment que porter au sein de ce Parlement une forme d'affrontement parlementaire sur les enjeux des personnes de grande dépendance n'est pas digne de ces questions.

Cette situation gravissime, à laquelle nous sommes tous, d'une façon ou d'une autre, sensibilisés mérite au contraire une sorte d'union "cocofienne", une concorde, une sorte de mobilisation générale, pour trouver des solutions adaptées à ce problème préoccupant.

Mme Françoise Schepmans (MR).- C'est aussi une question politique.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je le sais mais vous savez également très bien que nous n'avons pas été à la barre de l'élaboration de la Commission communautaire française. Si cela avait été le cas *in illo tempore*, il est plus que vraisemblable que nous n'aurions pas envisagé les choses de cette façon. Le problème qui a été répété tellement de fois, est de nature financière. Nous sommes face à une vraie difficulté. Sans doute devons-nous réfléchir à d'autres institutions régionales pour envisager des solutions rapides.

Encore une fois, porter l'affrontement parlementaire ici, je trouve que c'est ...

Mme Françoise Schepmans (MR).- Monsieur du Bus de Warnaffe, ce n'est pas un affrontement mais une discussion.

M. le Président.- Pour que ce débat ne se transforme pas en affrontement, je propose que M. André du Bus de Warnaffe puisse continuer.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je remercie M. le président qui assure son rôle à merveille.

Je regrette, par ailleurs, une espèce de show médiatique relatif à la Palestine. Je trouve que nous débordons largement du cadre de notre Parlement.

J'en viens à votre discours de ce matin, Monsieur Cerexhe, pour vous dire que nous avons apprécié la clarté de vos propos dans l'affirmation de l'identité francophone. C'est un chantier important qui s'ouvre à nous, maintenant plus que jamais, étant donné le contexte fédéral que nous connaissons. Il me faut aussi vous assurer de notre soutien dans la façon dont vous pilotez ce navire - puisque Caroline Persoons a évoqué tout à l'heure la métaphore du gué - qui évolue dans des eaux incertaines. Nous continuons d'apprécier la manière dont vous évitez plusieurs écueils et les signes importants que vous réussissez à susciter.

Ceci étant, je ne vais pas en rester à cette analyse. Depuis un an, nous avons aussi travaillé au sein de ce Parlement au moyen de questions orales et d'interpellations. De nombreux débats ont permis d'avancer dans différents secteurs. Il n'en demeure pas moins que des questions restent largement ouvertes pour plusieurs champs de compétences.

Je commencerai par la formation professionnelle qui reste un pôle majeur de notre politique. Le décret que nous allons tous voter tout à l'heure illustre, une fois de plus, les avancées constantes engrangées par notre Parlement dans les formules de partenariat. Je fais référence à ces dernières car je souhaite citer l'entreprise privée. Plus que jamais, l'entreprise privée a acquis ses lettres de noblesse dans les partenariats qu'elle offre aux pouvoirs publics. Aujourd'hui plus que jamais, les pouvoirs publics ont compris à quel point il convenait d'associer le secteur privé lors de la définition de toutes les stratégies de formation et de mise à l'emploi. Cela se vérifie en différents points et vous avez rappelé ceux-ci. Ils sont également évoqués au niveau de la Région.

Ceci étant, j'attire votre attention sur les difficultés qui subsistent. Elles sont évoquées par certaines entreprises et par le SFPME qui devrait développer des formules de partenariats réelles et concrètes avec les entreprises. Certaines d'entre elles nous disent qu'elles connaissent de réelles difficultés à travailler de concert avec le SFPME. Ce n'est pas le cas, nous disent-elles, avec les pendants wallon et flamand de cet organisme. Cette question précise nécessite une exploration et une clarification.

Nous avons interpellé à plusieurs reprises la ministre en charge de la Formation professionnelle sur le rôle "ethnocentriste" que joue Bruxelles Formation. Il règne une sorte de confusion, de cumul qui met mal à l'aise certains opérateurs, entre les rôles et fonctions de régulateur et d'opérateur que joue Bruxelles Formation. Ce phénomène a encore été rappelé ce matin par mon collègue M. Hamza Fassi-Fihri. Nous ne disons pas que Bruxelles Formation doit arrêter de jouer ce jeu-là. En tout cas, cet organisme doit davantage clarifier ses missions et les discours qu'il tient à ses différents partenaires. Nous vous incitons à poursuivre la réflexion sur cette question précise.

La question de l'enseignement du néerlandais fait l'objet, de manière régulière, d'interpellations et de questions orales de la part des uns et des autres, que ce soit au sein de ce Parlement ou dans certains conseils communaux. Ces derniers exercent aussi une tutelle et sont responsables de l'organisation de certaines filières d'enseignement technique et professionnel. Vous avez encore rappelé ce matin, Monsieur le Ministre-Président, les avancées significatives et les projets qui visent à renforcer l'enseignement du néerlandais dans différentes filières. On constate aujourd'hui encore et malgré tout que des filières techniques et professionnelles arrêtent l'enseignement du néerlandais à partir de la 3^e année ou que celui-ci reste une option. Où comptez-vous placer le curseur dans l'intensité de cet apprentissage?

Ma collègue Fatima Moussaoui interviendra tout à l'heure à propos de l'immersion linguistique et de la lutte contre le décrochage scolaire.

En matière de tourisme, ainsi que vous l'avez rappelé, les chiffres sont réjouissants pour l'ensemble de notre Région et nous ne pouvons que nous en féliciter. Je rappelle à la ministre en charge du Tourisme que nous nous sommes retrouvés, elle et moi, il y a exactement un mois, pour fêter les vingt ans du gîte-auberge Jacques Brel. A cette occasion, nous avons appris que ce gîte-auberge avait à son actif plus d'un million de nuitées. Ce n'est pas mal même si cela ne signifie pas un million de visiteurs. La moyenne étant de 2,5 nuitées par visiteur, quelque 400.000

jeunes ont néanmoins été accueillis et ce, rien que dans le gîte-auberge Jacques Brel. C'est une performance. Avez-vous des chiffres plus précis qui nous permettraient d'apprécier la croissance du tourisme bruxellois, en particulier pour les jeunes?

En 2005, la ministre avait évoqué deux moyens de renforcer les capacités d'accueil des infrastructures touristiques pour les jeunes. Le premier portait sur la création d'une nouvelle auberge de jeunesse en partenariat avec le secteur privé. La deuxième piste évoquée à l'époque était d'associer structurellement des hôtels d'une, de deux ou trois étoiles. Où en sont ces projets évoqués il y a précisément deux ans?

Je rappelle aussi l'attention que les francophones doivent, plus que jamais, accorder à la promotion de Bruxelles. Tout le monde sait combien la Flandre utilise à bon escient l'image de Bruxelles, pour sa promotion touristique, comme porte d'entrée de la Flandre. Pour nous, ce chantier reste ouvert en permanence. Il faut assurer la promotion touristique de Bruxelles de la manière la plus performante possible en tenant compte d'une difficulté. En effet, tous les touristes qui restent quelques jours à Bruxelles affirment que notre ville se découvre petit à petit. Il faut donc rester à Bruxelles et la découvrir progressivement pour en tomber amoureux.

Un effort particulier reste donc à accomplir dans la promotion touristique de Bruxelles.

En matière de santé, nous avons apprécié votre référence aux déterminants de la santé. Les messages sont bien passés et nous vous soutiendrons sans réserves dans les projets relatifs à la proposition de fusion des législations concernant les secteurs ambulatoire, social et de santé, ainsi qu'à la simplification administrative que vous avez évoquée tout à l'heure. C'est un chantier qui répondra à la demande de nombreux acteurs dans le secteur de la santé.

A propos des maisons médicales, nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises et nous savons combien ces formules d'offre de soins sont pertinentes, répondent à des besoins difficilement rencontrés dans certains quartiers, permettent aux acteurs de la santé - médecins, infirmières, ergothérapeutes, assistantes sociales - de travailler en collaboration et d'affiner ainsi leur approche du patient.

Une réflexion devrait être menée et nous avons déjà posé cette question lors d'une commission: quels sont les avantages financiers précis? Comment quantifier et rationaliser au mieux l'intérêt économique que peuvent représenter les maisons médicales à l'égard de l'INAMI? Ce serait un service immense que nous rendrions à la fois aux maisons médicales et au secteur de la santé en tant que tel que de faire le point sur la performance de ces offres communautaires de soins.

Vous avez évoqué l'évaluation du travail en réseau. Plus précisément, quel suivi sera-t-il donné à l'évaluation des réseaux? Vous avez évoqué un mécanisme de financement. Qu'en est-il plus concrètement?

Nous profitons de cette occasion pour souligner, une fois de plus, la grande qualité des documents produits par "Question Santé" avec l'appui de la Commission communautaire française. Le dernier est consacré aux réseaux en santé.

En 2008, à Mons, se tiendra un colloque international sur les politiques locales de santé. Monsieur le Ministre de la Santé, ne serait-ce pas l'occasion idéale pour entamer à la fois une action d'incitation vis-à-vis des communes bruxelloises de telle sorte qu'elles puissent rapidement s'inscrire dans une logique de valorisation des actions menées en matière de santé? Et à la fois

une réflexion sur la façon dont, au niveau de la Commission communautaire française, nous pourrions davantage articuler et coordonner les politiques locales en matière de santé?

Je vous dirai que la promotion et la prévention de la santé sont des matières qui prennent de plus en plus d'importance. Je m'en réfère simplement à l'actualité. Ce matin, la radio traitait le problème de l'obésité qui devient un fléau majeur en santé publique. C'est reconnu au niveau de l'OMS. Une fois de plus, nous savons que la seule façon de s'attaquer pertinemment à ce fléau, c'est de travailler sur les axes de prévention et de promotion de la santé.

Dans les matières conjointes social et santé, la déclaration de politique générale a fait état de la publication d'un guide d'information commun. Pouvez-vous nous dire plus précisément ce qu'il en est du Comité francophone de coordination des politiques du social et de la santé?

Lors de la déclaration de politique générale de 2006, vous annonciez la tenue d'un groupe de travail pour apporter des modifications aux missions des services actifs en matière de toxicomanie. Pouvez-vous nous apporter davantage de précisions sur le suivi de ce groupe de travail?

Toujours en octobre 2006, un autre groupe de travail, celui de la conférence interministérielle de la Santé, a commencé ses travaux pour une définition plus précise des formes alternatives des soins et ce, en vue de développer le maintien à domicile des personnes âgées. Aujourd'hui, vous nous annoncez que ce groupe de travail planche toujours afin d'aboutir à des définitions communes. Je peux vous dire que cela me laisse quelque peu perplexe. Voyez-vous un délai pour la remise des conclusions de ce groupe de travail?

Toujours dans la déclaration de politique générale 2006, en matière de soins palliatifs, vous aviez annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail avec le fédéral, les Communautés et les Régions sur l'évaluation des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir. Quelles conclusions tirez-vous aujourd'hui des travaux de ce groupe?

Enfin, vous avez fait référence aux services intégrés des soins à domicile en annonçant l'agrément prochain de ces services. Avez-vous des précisions quant à l'agenda de cet agrément?

J'en termine, du moins en matière de santé, pour vous rappeler deux préoccupations que nous avons défendues *in illo tempore* en commission. La première a trait à l'assuétude vis-à-vis des jeux de hasard, Monsieur le Ministre qui est un vrai problème de société. Le problème n'est pas simple mais j'en appelle à une coordination avec la Communauté française pour que des stratégies d'action et de sensibilisation des jeunes soient rapidement effectives.

La seconde préoccupation est celle de la saisie des données épidémiologiques en matière de santé. Une résolution a été votée il y a deux ans au Parlement sur cette question. Il est temps de réfléchir à la manière la plus opérationnelle pour répondre à cette résolution. Nous avons, une fois de plus, pu apprécier la richesse des enseignements que donne une étude épidémiologique à travers le dernier atlas produit par l'Observatoire de la santé et du social, intitulé "Vivre chez soi après 65 ans", une étude basée sur la saisie des données.

Cela me permet d'embrancher sur la question des personnes âgées. Vous avez également relevé la question du vieillissement à Bruxelles. Cette question est importante et cruciale. Je souhaite que nous puissions rapidement prendre en considération les recommandations résultant de cette étude. Je suppose qu'elle sera

analysée en Assemblée réunie de la Commission communautaire commune puisque c'est un travail qui résulte de l'Observatoire de la santé et du social.

Je ne reviendrai pas sur les personnes handicapées. Ma collègue, Céline Fremault, s'exprimera à ce sujet. Passons aux entreprises de travail adapté. L'offre d'emploi pour les personnes lourdement handicapées diminue inexorablement. Ce phénomène se trouve renforcé par l'évolution des pratiques de la reconnaissance. En effet, le Fonds des handicapés a tendance à reconnaître des handicaps de plus en plus légers, ce qui vient grossir le lot des handicapés légers sur le marché du travail et tend à diminuer celui des handicapés dits lourds. Existe-t-il des avancées en cette matière sachant que nous avons déjà débattu de cette question en commission? Nous avons reçu un courrier émanant du secteur qui rappelait ces préoccupations.

Nous voulions attirer votre attention, en matière de cohésion sociale, sur les effets quelque peu "pervers" de la logique quinquennale du décret de cohésion sociale. Si le terrain associatif a été largement impliqué dans la mise en oeuvre du décret, la logique du plan quinquennal écarte de facto et pour cinq années certaines associations. Ce qui n'est pas toujours bien vécu par certains acteurs et est source de démobilisation. Nous attendons le colloque du 27 novembre qui, nous l'espérons, nous permettra de clarifier cette réalité. Par ailleurs, si le CRACS a pu réaliser un premier rapport annuel, quand sera-t-il mis à disposition des parlementaires, conformément à l'article 15 du décret sur la cohésion sociale?

En matière d'aide aux personnes, nous avons plaidé à plusieurs reprises pour que les structures d'aide aux victimes et à leurs proches bénéficient d'une meilleure coordination et d'une meilleure information au public. Dans ce contexte, nous apprenons que des Assises de la sécurité routière se tiendront prochainement. Nous espérons que le ministre profitera de cette occasion pour assurer toute la visibilité nécessaire aux structures d'accueil et d'aide aux victimes. Dispose-t-il aujourd'hui d'éléments qui lui permettent d'établir un bilan du travail accompli par lesdites structures?

En matière de relations internationales, les actions de la Commission communautaire française sur le plan international sont certes limitées mais nous voudrions quand même souligner l'intérêt et l'utilité des accords en cours et des activités réalisées. Nous aurons deux accords-cadres supplémentaires avec la Tunisie et la Hongrie. Les secteurs prioritaires de coopération que représentent l'expertise sociale, l'enseignement et la formation professionnelle sont judicieux et il faut continuer dans ce sens. Que ces secteurs favorisent les droits de l'homme et l'égalité des hommes et des femmes est aussi une excellente chose!

Enfin, nous saluons les projets de coopération avec des écoles ou des asbl, l'adhésion au Forum européen pour la sécurité urbaine, ainsi que le guide culturel de Bruxelles.

Tous ces accords et initiatives doivent aller dans le sens de l'affirmation de la présence francophone et de la solidarité via nos atouts et nos richesses. Une communauté qui se referme sur elle-même est une communauté qui s'appauvrit.

Deux petites questions cependant. Comment la Commission communautaire française évalue-t-elle la coopération intrinsèque et institutionnelle qu'elle a avec ses partenaires francophones, la Communauté française et la Région wallonne, en matière de relations internationales? Qu'en est-il de la coopération au programme "Annoncer la couleur"?

A propos de la fonction publique, nous nous réjouissons de la poursuite du processus de statutarisation ainsi que du futur accord sectoriel 2007-2008. Pour le reste, je ne reprendrai pas les propos de notre collègue, Mme Anne-Sylvie Mouzon qui a attiré votre attention sur cette question.

Quant au pacte associatif qui clôt mon intervention, vous nous annoncez la transformation du pacte associatif en une charte associative. Peu importe la bouteille pourvu qu'il y ait l'ivresse ... Nous savons tous à quel point notre société est riche d'associations multiples qui remplissent des fonctions sociales et sociétales au-delà de tout ce qu'il ne sera jamais possible de quantifier. Il est urgent que nous dressions un cadre au sein duquel ces associations pourront évoluer avec davantage de clarté, de souplesse et de perspectives. Nous nous réjouissons donc de l'annonce de cette charte associative. Nous n'espérons qu'une chose, c'est qu'en 2008, ce sujet ne sera plus sur la table!

Enfin, nous ne voudrions pas devancer les débats budgétaires que nous allons avoir dans les semaines à venir mais nous connaissons tous le carcan financier de la Commission communautaire française. Nous ne doutons pas que le gouvernement sera suffisamment ingénieux pour explorer toutes les pistes internes et externes afin de donner une bouffée d'oxygène à la Commission communautaire française. En effet, nous aimons à le rappeler, ce qui nous préoccupe, c'est de répondre aux besoins des gens et en particulier des personnes fragilisées ou en difficulté. Ce que vous n'avez pas manqué de rappeler, Monsieur le Ministre-Président, dans votre discours de ce matin et qui mérite tout notre soutien.

A l'instigation de notre collègue Denis Grimberghs actuellement non présent, j'en termine pour répliquer, Monsieur le Ministre, à votre citation de Paul Eluard, lui qui clamait, en êtes-vous bien conscient et oserais-je le dire, que la terre est belle comme une orange bleue ...

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - C'est avec grand intérêt que mon groupe a entendu votre déclaration de politique générale. Elle s'inscrit dans les grandes priorités de l'accord de majorité et vise à améliorer le bien-être de tous les Bruxellois francophones. Qui mieux est, elle vise à ce que "le cœur des francophones bruxellois soit plein de vie et d'espoir", pour reprendre vos propos. Je ne souhaite ni encenser, ni fustiger pour des motifs politiques. Mais je vais essayer de me livrer à une analyse aussi dépassionnée que possible.

D'emblée, vous annoncez la couleur, à savoir le carcan financier dans lequel se trouve la Commission communautaire française. Vous reliez ce problème aux discussions intra-francophones qui démarreront vraiment lorsque le gouvernement fédéral sera sur pied. Par rapport à ce lieu de discussion, vous affirmez votre soutien à davantage d'articulation et de solidarité entre francophones, qu'ils soient de Wallonie ou de Flandre, à davantage de coopération entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale et à un réajustement des compétences.

Vous vous opposez en revanche farouchement à une négation du fait bruxellois et à l'oblitération de ses spécificités. Parmi celles-ci, je citerais la paupérisation galopante, le bilinguisme, la multiculturalité et le coût de la vie en ville, notamment dans les charges locatives ou d'achat d'immeubles nécessaires au travail des associations et des services.

Je suppose que vos troupes défendront cela. D'ailleurs, aucun parlementaire bruxellois ne pourrait a priori être fondamentalement en désaccord avec ce point de vue. Mais le temps passe et, avant que la commission ne soit constituée, démarre, analyse, débattenne, propose et que cela se transcrive dans des textes votés dans les différents parlements, je crains qu'un certain laps de temps ne s'écoule.

Or, je crois qu'il appartient à l'exécutif que vous présidez de commencer d'ores et déjà à faire valoir les droits des Bruxellois francophones, de manière à pouvoir être à même de mener des politiques efficaces. Il est paradoxal - pour citer mon collègue Paul Galand - que notre institution aide les services de médiation de dettes et ne soit pas capable, elle, de sortir de la spirale du surendettement!

Faites donc d'abord valoir les droits des Bruxellois francophones au niveau francophone!

Dernièrement, votre ministre du Budget a fait état dans la presse d'une absence de réponse de ses collègues wallons et de la Communauté française à ses pistes concrètes visant à mettre en place des synergies. Elle a pointé l'absence de démarrage du comité francophone des politiques d'aide aux personnes et de santé. J'ajoute qu'il convient d'objectiver le bien-fondé des différentes clés de répartition, tant des dotations que des reprises de dettes. Par rapport à ces points, qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire?

Je vous demande également de faire valoir vos droits au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale qui nous laisse une ardoise liée aux accords du non-marchand. D'ailleurs qui peut encore se satisfaire d'une schizophrénie entre institutions bruxelloises, comme si les institutions francophones ne s'intéressaient qu'aux francophones, comme si le non-marchand subsidié par la Commission communautaire française ne procurait pas de l'emploi direct et indirect à tous les Bruxellois, comme si les politiques de formation professionnelle n'avaient rien à voir avec les politiques d'emploi ou celles du tourisme avec celles de l'économie? Les demandes sont criantes dans de nombreux secteurs. Et derrière les demandes des secteurs, il y a des personnes et des familles qui vivent des situations difficiles et douloureuses.

Je vous demande donc d'activer la perméabilité entre les institutions pour régler les problèmes des Bruxellois. Au demeurant, ceux-ci se moquent de savoir quelle institution soulagera leurs difficultés. A cet égard, j'ai apprécié ce mercredi l'intervention de mon collègue M. Grimberghs. Pour lui aussi, il apparaît qu'il est un non-sens d'exiger que toutes les demandes à caractère social soient satisfaites par la Commission communautaire française qui est en faillite.

Pourquoi ne pas les prendre en charge à la source, à savoir à la Région, sans d'ailleurs devoir passer sous les fourches caudines de la clé de répartition 80-20 qui est injuste?

Pourquoi l'argent de Beliris va-t-il essentiellement vers la construction plutôt que vers le social? Pourquoi pas un Beliris social? Pourquoi la Région ne prend-elle pas à sa charge la construction de lieux d'hébergement pour personnes handicapées, pour personnes vieillissantes, pour personnes ayant besoin d'un accueil, pour les infrastructures sportives, pour les crèches ..., plutôt que de surcharger les Commissions communautaires française et commune, particulièrement désargentées?

Le troisième axe concerne le fédéral. C'est aussi un endroit où vous devez faire valoir les droits de la Commission communautaire française. Monsieur le Ministre-Président, combien de fois avez-vous rencontré, en cette période de

négociations fédérales, l'informateur, le formateur, les négociateurs et négociatrices afin d'exiger un refinancement de la Commission communautaire française et une couverture plus large de la sécurité sociale pour toutes les personnes qui sont largement dépendantes, que cela soit à cause d'une maladie ou d'un handicap? Pourquoi la Commission communautaire française n'a-t-elle pas été accueillie au même titre que les autres institutions?

Je sais que la Commission communautaire française est une institution plutôt méconnue qui nécessite que l'on entre par la fenêtre quand la porte s'est déjà refermée sur des représentants plus prestigieux. Je me rappelle encore ce bulletin des parlementaires qu'avaient dressé certains journalistes en 2003. Ils avaient complètement oublié les interventions faites à la Commission communautaire française! C'est parlant. C'est dire qu'il faut prendre son bâton de pèlerin et que les choses ne vont pas toutes seules.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a urgence à rencontrer les institutions fédérales, francophones et bruxelloises - dont vous faites partie - pour faire autre chose qu'assister au naufrage, non d'une institution, ce qui serait un moindre mal mais de politiques sociales indispensables. Comme je l'ai déjà dit à cette tribune, pour ces rencontres avec vos homologues, il faut se rappeler que le non-marchand dépendant de la Commission communautaire française n'est pas qu'une offre sociale, de santé ou de formation aux Bruxellois francophones.

Il y a, sur le terrain, un mélange d'origines géographiques et linguistiques. Je demande au gouvernement une étude pointue qui mette en évidence les aides apportées par les différentes institutions et par les différents services bruxellois et qui montre à quels publics elles sont destinées. Cela permettra d'objectiver les flux entre ceux qui paient et ceux qui utilisent les services. Avec ces différents éléments objectifs, nous devons pouvoir revendiquer - et non demander - des moyens supplémentaires auprès d'autres instances.

Je clos ici le chapitre dédié aux moyens de la Commission communautaire française et je me permets quelques remarques non exhaustives sur plusieurs dossiers que vous avez évoqués ce matin.

A juste titre, vous évoquez le déploiement des organes de formation professionnelle et des possibilités d'accès à la seconde langue. Nous partageons votre volonté de créer des formations porteuses qui débouchent sur des emplois de qualité, peu délocalisables et dans des secteurs porteurs bénéficiant à des Bruxellois. Nous partageons votre volonté d'une articulation efficiente entre les acteurs de formation et Actiris, ainsi que celle de voir diminuer non seulement les chiffres du chômage mais également ceux des personnes sans emploi. Nous demandons cependant que cette articulation se fasse dans le respect des rythmes d'apprentissage des différents opérateurs de formation.

Dans le domaine de la santé, je ne reparlerai pas des Assises de l'ambulatoire. Mais le décret sur l'ambulatoire refait surface. C'est un dossier sensible car il nécessite de bien savoir quelle conception de santé publique l'on veut promouvoir. Cependant, si j'ai bien compris, vous semblez vous limiter à une fusion des décrets existants. Cela signifie-t-il que l'on va seulement assister à une harmonisation des normes, ou pensez-vous aller plus loin, vers une redéfinition d'une politique de santé publique?

Le Conseil consultatif travaille-t-il de concert avec vous et votre administration sur ce projet ambitieux? Je me réjouis déjà du fait que vous travailliez de façon concertée avec votre collègue, M. Kir qui exerce la compétence sur les centres de planning familial. Je trouve cette articulation importante.

Vous évoquez la simplification administrative dans votre déclaration. Nous vous en félicitons. Cette simplification touchera-t-elle aussi les associations qui ne sont pas concernées par le décret et celles de secteurs qui dépendent d'autres ministres? J'en profite pour réitérer ma demande de pouvoir subventionner ces associations dites d'initiative - même si elles sont très vieilles - de façon pluriannuelle, comme vous avez finalement accepté de le faire pour les réseaux.

Je me réjouis également pleinement que vous envisagiez de réveiller avec les partenaires sociaux avec, au menu, des discussions sur des thèmes relatifs à la prépension des acteurs du non-marchand et au Plan tandem.

Vous parlez également des collaborations fructueuses entre les administrations de la Commission communautaire française et Actiris, afin de régler la question du différentiel des ACS. Cela signifie-t-il qu'à l'issue de cette année, tous les travailleurs ACS de tous les secteurs couverts par les décrets relevant des accords du non-marchand vont être payés de la même manière que les autres et bénéficier des mêmes avantages? Seront-ils subsidiés à concurrence des mêmes montants?

Le secteur des maisons médicales a vu une meilleure prise en compte de la fonction de santé communautaire. Ce n'était que justice, vu que cette fonction était imposée par le décret. Par ailleurs, une nouvelle structure a été agréée. C'est fort bien et nous soutenons ces merveilleux outils de médecine de première ligne que constituent les maisons médicales. Comptez-vous en agréer cette année? Si oui, combien? Pouvez-vous me dire combien de demandes sont en attente?

Le troisième protocole d'accord relatif aux personnes âgées entre le fédéral et les entités fédérées va se poursuivre et l'on procédera aux reconversions de lits de maisons de repos en lits de maisons de repos et de soins. Quel est le nombre total de lits reconvertibles? La répartition de deux tiers pour la Commission communautaire commune et un tiers pour la Commission communautaire française est-elle maintenue?

L'an dernier, nous avons voté un décret relatif aux maisons de repos. Qu'est-il prévu à cet égard?

J'ai entendu des points intéressants concernant la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il s'agit notamment d'une objectivation accrue des besoins et de l'ouverture d'une trentaine de places en centres de jour. C'est évidemment trop peu mais je vous renvoie au début de mon interpellation pour trouver des solutions qui ne soient pas simplement impayables par la Commission communautaire française mais payables par d'autres niveaux de pouvoir. Il est en effet urgent de trouver une réponse structurelle au manque de places.

On retrouve par ailleurs dans votre déclaration votre volonté de désenclaver cette politique du seul secteur "Personnes handicapées" de la Commission communautaire française puisque vous mentionnez la sensibilisation du monde des employeurs et l'augmentation du nombre d'emplois réservés aux personnes handicapées dans l'administration.

En revanche, il reste quelques problèmes pour le transport scolaire des enfants handicapés. En tant qu'écologistes, nous vous proposons et nous aimerions fortement que vous réfléchissiez à cette proposition, que les véhicules destinés au transport des enfants handicapés soient munis d'un signe spécifique qui leur permettrait d'emprunter les sites propres de la STIB et les couloirs réservés aux autobus et aux taxis.

Mme Françoise Dupuis, ministre. - C'est déjà fait depuis un an et demi. Je l'ai déjà expliqué quatre fois à cette tribune.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Oui, mais je parle également du transport organisé par les écoles.

En matière d'action sociale, vous avez indiqué l'année dernière que l'administration poursuivait le travail d'évaluation en vue de proposer au gouvernement un nouveau mode de subventionnement des services d'aide à domicile. Rappelons que le mode de subventionnement y est quelque peu spécial puisque les anciennetés sont plafonnées. Les services sont donc pénalisés avec un personnel vieillissant. Cette réforme a-t-elle abouti?

Nous déplorons l'absence de nouveaux moyens pour les centres de planning familial mais avons noté la mise à disposition de la pilule du lendemain et la possibilité d'offrir gratuitement la pilule contraceptive à certains groupes de femmes. Vous en parliez déjà lors de la journée du 8 mars, celle du Parlement des femmes. Est-ce déjà opérationnel ou devons-nous attendre le début 2008?

En matière de fonction publique, vous évoquez la conclusion d'un accord sectoriel prévoyant une augmentation de la dotation du service social, l'allocation de fin d'année et l'instauration d'une indemnité aux agents vélocipédistes. Vous évoquez des réunions en vue de conclure un nouvel accord. Pourtant, même si tout semble bien se passer, nous avons reçu un document émanant de la CGSP-ALR déplorant l'absence de pilote, de règlement de travail, ou d'adaptation du cadre. Quel engagement pouvez-vous prendre face à ces revendications très critiques?

En ce qui concerne la politique de coopération internationale, vous prévoyez cette année deux nouveaux accords-cadres avec la Tunisie et la Hongrie. Des coopérations seront mises en oeuvre dans certains secteurs favorisant l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que la promotion des droits de l'homme. Zine el-Abidine Ben Ali n'a qu'à bien se tenir: la Commission communautaire française arrive! Plus sérieusement, cet investissement financier, même léger, de la part de notre institution en Tunisie, n'est pas sans poser question.

Dans l'expression "pacte associatif", le terme "pacte" est à mes yeux intéressant. Malgré ou à cause de son parfum d'armistice, il laisse présager de meilleures relations entre le monde associatif et les autorités publiques.

Un processus de préparation participatif a associé de nombreux acteurs. Nous sommes passés d'un pacte à une charte d'engagements des gouvernements à l'égard du monde associatif. Les partis formant les majorités des entités ont effectué ce travail au niveau politique. Or, cette coalition ne sera pas éternelle et les majorités communales n'ont pas toujours la même couleur politique. Je regrette donc ici l'absence de l'un des quatre partis démocratiques dans l'élaboration du pacte, devenu la charte.

De plus, ce document étant francophone mais aussi bruxellois, il y a forcément un hiatus avec l'associatif bicommunautaire et les associations subventionnées par les communes. Sur le terrain, on aimerait une politique plus cohérente. Je voudrais donc savoir comment vous pourriez remédier à ce risque de distorsion.

Enfin, et malheureusement, les parlements sont le tiers absent de la réflexion. A titre personnel, je le regrette.

Je m'arrête ici, Monsieur le Ministre-Président, persuadée que nous reprendrons une bonne partie de ces éléments à l'occasion de prochaines interpellations et surtout à l'occasion des prochains débats budgétaires.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Mon intervention sera brève. Elle comportera une question sur les services de médiation de dettes.

Vous évoquiez à nouveau les subventions accordées par votre gouvernement aux services de médiation de dettes afin d'acquérir un logiciel - je suppose qu'il est acquis à présent - qui permettrait la récolte de données statistiques sur l'état d'endettement des ménages bruxellois, avec l'appui du GREPA. L'année dernière, je vous avais mis en garde notamment au sujet des modalités de cette récolte de données statistiques. En effet, il convenait de vérifier, avant de subventionner ces asbl, la compatibilité de cette récolte avec le secret professionnel auquel sont tenus tant les mandataires que les travailleurs sociaux des CPAS.

Sur le terrain, le modèle qu'on m'a présenté ne respecte pas ce secret professionnel. Ainsi, les CPAS qui doivent respecter la loi seraient empêchés de fournir ces données statistiques. Le problème me paraît assez simple à résoudre et je souhaiterais que vous vérifiiez. L'année dernière, vous me souteniez que les choses étaient en ordre mais je n'ai pas vu de différence sur le terrain. Cela m'inquiète de voir se poursuivre le subventionnement d'un logiciel qui récolte des données partielles. Ce serait idiot.

Mon deuxième élément concerne le pacte associatif. Je vous lis le compte rendu de mon intervention de l'année dernière: "Concernant le pacte associatif, nous prenons d'ores et déjà rendez-vous pour décembre 2006 puisque votre gouvernement, Monsieur le Président, s'est engagé devant nous, ce matin" - il y a un an - "à déposer un projet de texte pour cette année encore." Aujourd'hui, dans votre déclaration, c'est un peu plus restreint. Je vous cite: "Enfin, le projet de pacte associatif que j'évoquais l'an passé" - nous aurions dû avoir le texte pour décembre 2006 - "devrait se muer en une charte associative" - M. du Bus disait que l'appellation importait peu - "et un prochain gouvernement conjoint adoptera un texte qui sera présenté et discuté avec les acteurs associatifs avant d'être déposé sur le Bureau de cette Assemblée". Voilà qui ressemble fort à un recul.

Je souhaiterais donc insister sur l'importance que nous accordons à ce pacte associatif. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler l'importance du secteur associatif, y compris dans notre économie. En 2002, 22% de l'emploi bruxellois salarié était représenté dans ce secteur et cela n'a cessé de croître depuis lors.

L'ensemble des gouvernements concernés ont mis en exergue dès 2004 l'importance de voir aboutir ce pacte associatif. Il y eut d'abord une première phase de consultations auprès d'un panel d'associations, de fédérations, de conseils consultatifs. Ensuite, pour approfondir ce travail, des tables rondes plus thématiques - portant principalement sur la structuration du dialogue entre le monde associatif et les pouvoirs publics et sur la déclinaison de ce pacte au niveau local - ont également été organisés.

Nous n'en sommes plus là, nous en sommes à la charte. Il semblerait que les travaux n'avancent pas beaucoup et le flou de votre déclaration en témoigne. Progressez-vous dans ce dossier? Y a-t-il déjà une voie choisie afin de donner à ce texte une force légale, ce qui est un élément important? Quelle forme prendra l'assemblée consultative de la vie associative? Quelle en sera la composition?

Est-il prévu un dispositif d'évaluation permanente quant à l'application de la charte? La charte prévoit-elle une programmation pluriannuelle des subsides? C'est ce que le monde associatif attend également, ainsi qu'une aide concrète aux associations pour répondre aux exigences légales en matière de comptabilité et de fiscalité, lesquelles sont de plus en plus complexes. Une simplification administrative qui se traduirait par

une coordination entre les administrations francophones serait également souhaitable.

Mme Dominique Braeckman nous a dit tout à l'heure qu'elle ne voulait plus parler des Assises de l'ambulatoire. L'année dernière, je vous avais fait remarquer que votre gouvernement avait décidé de mettre fin à cette expérience alors qu'elle avait suscité un énorme espoir au sein du monde associatif, très mobilisé. Vous nous aviez dit qu'il n'y aurait aucun problème puisque le pacte serait réalisé pour la fin de cette année. Nous sommes un an plus tard, le pacte n'est plus et est remplacé par une charte très imprécise. Même si je conviens que tout le pouvoir n'est pas au sein de votre gouvernement en la matière, quelles sont vos intentions?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Mon intervention se limitera à un certain nombre de remarques ayant trait à la politique d'aide aux personnes handicapées. La première concerne la valorisation d'un acteur de taille qui a prouvé son efficacité: l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée.

L'objectivation des besoins est primordiale afin de mieux cerner les solutions à apporter à cette grave problématique. Je m'interroge cependant sur l'opportunité de devoir débiter six nouvelles études complémentaires alors qu'un certain nombre d'études ont déjà été réalisées en 2005 et 2006 et qu'elles ont été présentées en ces lieux lors du colloque sur les personnes handicapées de grande dépendance.

Pourriez-vous me préciser les délais de recherche et de publication de la monographie qui identifie les lieux de vie et la qualité de vie, ainsi que l'articulation envisageable entre cette monographie et celle visée plus loin dans la déclaration de politique générale, relative aux personnes handicapées vieillissantes? Les études complémentaires sont-elles d'ordre prospectif ou d'ordre évaluatif?

Vous utilisez les termes "alarmants ou cruels" pour qualifier le manque de places en centres de jour et d'hébergement. Ce constat n'est pas nouveau, même s'il se précise. Dans cette déclaration, vous parlez de trois centres d'une dizaine de places. L'an dernier, cette question avait fait l'objet de nombreux travaux en commission des Affaires sociales ainsi que du dépôt, du débat et du vote de différentes résolutions introduites par la majorité comme par l'opposition.

Vous parlez également de solutions de répit temporaire et d'une concertation concrète avec le secteur à court terme. Ce sont des avancées positives mais j'aurais souhaité avoir un certain nombre de précisions par rapport à ces projets en cours.

Vous évoquez des projets d'infrastructures qui évoluent positivement. De quels projets s'agit-il? Se limitent-ils au projet Hoppa de création d'un centre de jour et d'hébergement pour adultes, ou s'agit-il d'autres types de projets? Quelles sont les concrétisations attendues et dans quels délais?

Une résolution relative aux structures d'accueil et d'autonomie de la personne handicapée a été initiée par Mme Braeckman, Mme Saïdi et moi-même. Je m'étonne donc de ne pas retrouver dans cette déclaration l'éventuelle nécessité d'accélérer le dialogue entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune en vue d'améliorer l'offre généraliste et spécifique. Qu'en est-il du dialogue entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et

de la réalisation concrète d'un inventaire des droits des personnes handicapées dans les services publics et dans le privé?

Ce type d'inventaire existe, dans ma commune notamment. Il a été réalisé par l'échevine de l'Action sociale. Qu'est ce qui vous empêche de donner une priorité à cette réalisation plutôt que de continuer à commander des études?

Je m'étonne de ne pas trouver un seul mot sur le budget d'assistance personnel (BAP). Pourriez-vous pallier cet oubli en ce jour de rentrée parlementaire et me dire où en sont les projets-pilotes et combien de personnes ils concernent concrètement?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Bea Diallo.

M. Bea Diallo (PS).- Je me réjouis, au nom de mon groupe, d'entendre que le gouvernement accordera une nouvelle fois une attention particulière aux infrastructures sportives. Si nous voulons développer une véritable politique sportive en Région de Bruxelles-Capitale, nous devons en effet lui donner les infrastructures nécessaires, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. J'espère donc que le plan concernant le financement de ces infrastructures sera à la hauteur de ses ambitions, tant en ce qui concerne la rénovation que la réalisation de nouveaux projets.

Convaincu du potentiel du sport pour améliorer la santé et la cohésion sociale, j'apprécie le fait que le gouvernement souhaite encourager la pratique du sport en renouvelant une action destinée au sport pour tous et notamment au sport féminin. Le gouvernement a pour ambition de mettre à la disposition de tous une offre d'activités physiques adaptées et variées.

J'espère qu'un grand nombre d'associations en seront bénéficiaires. En outre, l'accès aux infrastructures sportives du centre sportif de la Woluwe permettra à nouveau à beaucoup de jeunes de bénéficier d'un encadrement de qualité et ce, tout particulièrement pendant les vacances d'été. Le manque de places pour les jeunes pendant les congés scolaires reste un problème majeur auquel la Région de Bruxelles-Capitale se doit d'apporter une solution au plus vite.

Je voudrais terminer en insistant sur le fait que, si nous voulons créer une politique sportive performante, globale et cohérente en Région de Bruxelles-Capitale, nous ne pouvons faire l'impasse d'une collaboration, d'un travail de réflexion avec la Communauté française. Il me semble nécessaire de mettre tous nos moyens et toutes nos forces en commun en vue d'une meilleure cohérence.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH).- A mon tour et à l'instar de mon chef de groupe André du Bus de Warnaffe, je voudrais vous encourager dans la réalisation de ce programme. Nous vous félicitons pour votre détermination à poursuivre les politiques existantes au niveau de la Commission communautaire française à Bruxelles. Je reviendrai sur deux points rappelés par M. du Bus de Warnaffe: le décrochage scolaire et l'enseignement des langues étrangères.

Vous l'avez dit, les mesures en faveur de l'apprentissage des langues continueront à bénéficier d'un soutien particulier et le programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais pour les élèves du 3^e cycle des écoles en discrimination positive

de la Région, dont l'initiative a été prise en 2006, sera bien maintenu et renforcé.

Ces deux mesures sont pour nous essentielles mais mon groupe souhaiterait être rassuré quant à la restauration du néerlandais dans toutes les filières professionnelles. Il est en effet fondamental de renforcer l'apprentissage du néerlandais pour les élèves du 3^e cycle mais il est aussi prioritaire de s'assurer que le néerlandais reste à Bruxelles un cours obligatoire dans toutes les filières d'enseignement professionnel. Je suppose que vous pourrez nous rassurer à ce sujet.

Je souhaiterais donc profiter de cette rentrée parlementaire pour insister sur l'importance du bilinguisme et de l'immersion à Bruxelles. Au niveau régional, en 2004, nous avons déjà signé une résolution, tous groupes confondus, pour marquer notre réel intérêt pour la promotion du néerlandais à Bruxelles. Aujourd'hui, il me semble important que la Commission communautaire française se fixe des objectifs précis quant à l'application du décret immersion à Bruxelles dans les mois à venir. Qu'en est-il donc de l'application du décret immersion linguistique de la Communauté française à Bruxelles?

Par ailleurs, il me semble intéressant, dans le même ordre d'idées, de vous entendre, Monsieur le Ministre-Président, sur les relations que la Commission communautaire française entretient avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie au sujet de l'apprentissage des langues et plus particulièrement du néerlandais. La ministre en charge de l'Enseignement de la Commission communautaire française à Bruxelles a-t-elle pris contact avec son homologue de la Vlaamse Gemeenschapscommissie? Quelles sont les collaborations envisagées?

Je parlerai maintenant du décrochage scolaire. En Région de Bruxelles-Capitale, ce phénomène ne cesse de gagner du terrain. Nous savons qu'il peut entraîner de graves conséquences tant pour les jeunes que pour la société dans son ensemble. La politique de prévention en ce domaine gagnera en efficacité à condition que tous les efforts aillent dans le sens de la lutte contre l'exclusion sociale. J'en profiterai aussi pour rappeler que le décrochage scolaire ne concerne pas uniquement les milieux défavorisés mais aussi les étudiants universitaires ou des écoles supérieures pour d'autres raisons bien évidemment.

Cette politique est une nécessité vitale pour le système éducatif en lui-même. C'est pourquoi encourager les écoles à débattre de ce fléau social, entreprendre des actions concrètes et les motiver avec des approches multiples me semble un objectif primordial. Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé de mettre en place un système de lutte contre le décrochage scolaire s'appuyant sur une orientation personnelle et renforcée en début de parcours. Je souhaiterais donc vous entendre à ce propos.

En tout cas, je tenais à vous féliciter. Certes, le monde ne s'est pas fait en un jour et - comme l'a dit mon collègue André du Bus de Warnaffe - nous devons encore persévérer. Mais je pense que nous y arriverons.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président.- Je vous propose une suspension de quinze minutes. Nous reprendrons à 16h45.

La séance plénière est suspendue à 16h29.

La séance plénière est reprise à 16h48.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

DISCUSSION (SUITE)

M. le Président.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est au gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Avant d'en venir aux réponses plus détaillées aux quelques points que chacun d'entre vous a mis en avant, je voudrais entamer cette intervention par quelques considérations plus générales.

Madame Persoons, après vous avoir entendue aujourd'hui, j'ai compris.

J'avais, depuis un certain nombre de semaines et de mois, des doutes concernant la volonté de votre formation politique de défendre encore notre institution. Certains avaient fait des déclarations selon lesquelles la Commission communautaire française ne servait à rien, qu'il fallait la supprimer... Quand j'ai entendu aujourd'hui, Madame Persoons, votre agressivité à l'égard de notre institution, dans ces moments qui sont actuellement particulièrement difficiles pour le monde francophone dans ce pays, j'ai compris. Quand vous parlez du "sous-développement des francophones de Bruxelles" et je reprends ici vos propos, vous êtes aujourd'hui la pleurnicheuse du monde francophone bruxellois.

*(Contestation sur les bancs du MR
et applaudissements sur ceux de la majorité)*

"On n'a rien, on est pauvre et on ne fait rien", tel est votre slogan.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est votre déclaration qui le justifie!

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Dans une situation comme la nôtre, majorité comme opposition, au-delà des critiques normales et du contrôle que vous devez exercer sur notre gouvernement en jouant votre rôle d'opposition, vous devez vous battre à nos côtés pour le maintien de notre institution. Ce n'est pas en la discréditant comme Mme Marion Lemesre et vous l'avez fait aujourd'hui que vous travaillez en ce sens.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Vous véhiculez une image extrêmement négative de notre institution.

M. Alain Daems (Ecolo).- L'orange bleue est en grande forme ce soir!

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Comme si nous ne faisons rien, Madame Persoons! Depuis que nous sommes au pouvoir, la formation a augmenté de 30% dans cette Région. La politique du tourisme porte aujourd'hui ses fruits, en coordination avec ce que nous faisons à la Région. Et je ne vous parle ni de la petite enfance, ni de la politique que nous menons en matière de santé. L'image que vous donnez de notre institution plaide contre son avenir.

La première chose que je ferai en sortant d'ici sera de vous acheter un rétroviseur.

Mme Caroline Persoons (MR).- J'en ai un.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Madame Persoons, vous faites partie de la seule formation politique qui, sans discontinuer, a fait partie des gouvernements à Bruxelles depuis la création de la Région en 1989 jusqu'en 2004. Vous, au FDF!

Mme Caroline Persoons (MR).- La seule? Ce n'est gentil ni pour votre parti, ni pour le Parti socialiste!

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Madame Persoons, vous m'écoutez jusqu'au bout, comme je vous ai écoutée. Qu'avez-vous fait pour développer les synergies et assurer la coordination entre les différentes entités dans ce pays? Depuis que nous sommes au gouvernement, jamais autant de synergies et de collaborations n'ont été développées.

Mme Caroline Persoons (MR).- Vous parlez des agences à l'étranger?

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Il n'y a jamais eu autant de gouvernements conjoints. Ce matin, ma collègue Françoise Dupuis vous a encore présenté nos actions dans les centres de référence et les CTA. Pour la première fois depuis 1989, Madame Persoons, la Région accepte de dégager d'importants budgets afin de financer notre enseignement technique et professionnel. Ce fut le cas en 2006 et en 2007 et ce sera probablement encore le cas en 2008. Certains ont également évoqué le pacte associatif et la politique de la petite enfance. Le Gouvernement régional bruxellois s'est engagé à créer 2.600 places complémentaires dans nos crèches. Ne sont-ce pas là des collaborations et des synergies entre les institutions?

Alors, s'il vous plaît, faites preuve d'un peu de modestie et comparez ce que vous avez fait pendant toutes ces années et la politique que nous menons ensemble, depuis trois ans, au sein du Gouvernement de la Commission communautaire française.

Je termine en évoquant le "péché originel", Madame Persoons, qui consiste selon vous à n'avoir pas négocié un refinancement de la Commission communautaire française lors de la constitution de ce gouvernement. A ce sujet aussi, je vous invite à davantage de modestie. Il suffit d'examiner la facture que vous! nous avez laissée en mésestimant les conséquences des accords du non-marchand. Si cette dette était apurée - 27 millions mal évalués à cause de votre gestion - Madame Persoons, les finances de la Commission communautaire française ne pourraient que mieux s'en porter.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je n'étais tout de même pas seule! Un certain Eric Tomas était ministre-président à l'époque.

M. Eric Tomas (PS).- Pas pour le non-marchand, Madame Persoons. Les erreurs d'estimation ont été commises par le ministre-président du Gouvernement bruxellois de l'époque.

(Rumeurs et applaudissements sur les bancs du PS)

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- En revanche, Madame Persoons, vous n'avez pas dit un seul mot sur la nécessité de tenir compte des particularités bruxelloises rappelées par Mme Mouzon. Vous n'avez pas davantage évoqué le danger de cogestion de Bruxelles par les deux Communautés. Est-ce cela votre projet pour les années futures? En tout cas, ce n'est certainement pas le nôtre.

J'en viens aux questions plus précises qui ont été posées par les uns et les autres.

Quelles sont les démarches nécessaires pour mieux répondre aux besoins sociaux des Bruxellois francophones? C'est toute la question du financement de notre institution. Rassurez-vous, Mme Braeckman, nous entreprenons plusieurs démarches. Vous avez sans doute vu, lors de l'élaboration du budget 2007, que nous avons obtenu quelques moyens complémentaires de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Je n'ai pas pour habitude de m'épancher dans la presse au moment où je négocie avec les autres institutions mais vous aurez l'occasion de constater que nous discutons aujourd'hui avec d'autres institutions afin que ce qui est dû à la Commission communautaire française lui revienne effectivement.

Concernant le volet de la formation professionnelle, je peux répondre à M. du Bus de Warnaffe que s'il est un système de formation dans lequel la place de l'entreprise est primordiale, c'est bien dans celui de la formation en alternance mis en oeuvre par Espace Formation PME (EFP). Les entreprises sont d'ailleurs pleinement impliquées dans ce dispositif, que ce soit sur le plan de l'engagement des jeunes apprentis, des formateurs mêmes - qui sont majoritairement des entrepreneurs en activité - ou encore au sein des commissions professionnelles chargées d'adapter les programmes de formation. Plusieurs centaines d'indépendants et de PME collaborent donc chaque jour au bon fonctionnement de ce dispositif.

Certains ont parlé de l'ethnocentrisme de Bruxelles Formation. Or, Bruxelles Formation améliore ses relations de partenariat. Plusieurs chantiers sont notamment en cours au niveau du comité de concertation avec la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FEBIS) afin d'améliorer la communication entre les acteurs, de fluidifier les mécanismes de conventionnement des formations et de simplifier les procédures d'inspection.

J'évoque maintenant les questions relatives au volet de la santé.

Madame Braeckman, le décret sur l'ambulatoire refait surface. J'ai cité les objectifs que M. Kir et moi-même nous sommes fixés en termes de législation commune. Je vous les énumère: fusion des législations, simplification administrative, amélioration du cadre de travail des associations, agrément à durée indéterminée, instauration d'un dispositif visant à promouvoir la qualité des services.

Le Conseil consultatif a été informé de notre projet. Des contacts nombreux ont lieu avec les acteurs des divers secteurs. Nous avons également pris contact avec des experts dans tous les secteurs du non marchand. Dès que le projet sera définitivement rédigé, il sera déposé comme il se doit au Conseil consultatif pour avis.

Toxicomanie et santé mentale: quid de l'adaptation du décret toxicomanie? En cette matière et faisant suite à l'évaluation du décret, depuis deux ans, nous avons renforcé le financement de la fédération à la FEDITO.

Des discussions ont débuté en matière de révision des missions. Elles ont cependant été provisoirement interrompues compte tenu d'une volonté conjointe entre mon collègue M. Kir et moi-même d'envisager une fusion des législations existantes en matière d'aide sociale, d'aide aux familles et de santé. Dès lors, il est prématuré de modifier les missions car elles devront être revues pour uniformiser les concepts. Par exemple, la notion d'accueil est inscrite dans plusieurs décrets et devrait être précisée.

Par ailleurs, j'ai récemment interpellé la FEDITO afin de faire le point quant à l'offre déjà existante en matière de formation, de consommation d'alcool et de consommation de cannabis. Ensuite, il y aura lieu d'analyser les besoins. Enfin, des concertations sont en cours entre la FEDITO et la Concertation Toxicomanie Bruxelles au sujet de l'accompagnement des services de première ligne non spécialisés, tels que CPAS et médecins généralistes.

Toujours en matière de santé, Madame Persoons, la participation de la Commission communautaire française à l'évaluation du *numerus clausus*: j'ignore le rôle de notre institution dans cette évaluation mais je peux vous signaler que le choix de l'agrément de la nouvelle maison médicale de Laeken, en 2007, est justement basé sur l'étude menée par le fédéral pour identifier les zones où existe un besoin en médecins généralistes.

La prévention en santé et l'ordonnance de la Commission communautaire commune en matière de prévention: la question de la coordination a été posée et mes collaborateurs viendront présenter l'ordonnance au Conseil consultatif de la Commission communautaire française, précisément dans le but d'arriver à un maximum de coordination entre les différentes entités.

La possibilité d'intégrer des projets d'initiatives en matière sociale et de santé a été soulevée par Mme Braeckman. A ce stade, il n'est pas prévu d'intégrer des projets financés en initiatives dans le décret.

Je répondrai à Mme Braeckman, au sujet de la reconversion des lits MR en MRS - c'est un peu technique comme réponse mais soit - que le protocole 3 permet l'utilisation de 511 équivalents MRS, ce qui correspond à la reconversion de 1.651 lits MR en MRS. Eu égard à la démographie bruxelloise, nous pouvions obtenir 3,17% des moyens du protocole. Nous en avons obtenu 6%. En contrepartie, le protocole limite les reconversions en lits MRS à 216 équivalents MRS à Bruxelles, ce qui correspond à 711 lits MRS.

Le solde des moyens devra être utilisé pour développer des formes alternatives de soins dans le cadre du maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Certains d'entre vous ont abordé la problématique du travail en réseau et le suivi que nous allions assurer quant à l'évaluation de celui-ci. De la recherche effectuée conjointement par des chercheurs de la FUCAM et de l'UCL, il ressort clairement que le concept de réseau doit rester un outil et non une fin en soi. Dès lors, un consensus se crée pour ne pas figer ce mode de travail sous la forme d'un décret. Je l'ai dit ce matin. Mais il apparaît clairement que, pour les réseaux, le financement annuel est inconfortable. Compte tenu de ces deux constats, le défi est de trouver un système qui, d'une part, respecte les règles budgétaires en vigueur en envisageant, d'autre part, une sécurité budgétaire pluriannuelle.

Concernant le rôle local en matière de santé, certains ont même fait allusion à un colloque organisé à Mons en 2008. Les initiatives locales sont extrêmement intéressantes mais le travail de l'Observatoire nous a aussi démontré que les problèmes ne se cantonnaient pas à l'espace communal. Le projet des réseaux de santé offre par exemple une réponse intéressante au soutien local. Je pense par exemple au réseau diabète qui travaille dans le quartier des Marolles et s'étend jusqu'à la commune de Saint-Gilles, où la question du diabète se pose de manière cruciale. En la matière, la Commission communautaire française soutient depuis longtemps un opérateur de seconde ligne, le centre local de promotion de la santé. Celui-ci accompagne, d'un point de vue méthodologique, les associations bruxelloises porteuses d'un projet intégrant le concept de promotion de la santé.

Enfin, le soutien au secteur des maisons médicales, toujours en phase avec un quartier - je viens de le rappeler pour Laeken - constitue également une réponse en la matière.

Concernant l'agrément du service intégré des soins à domicile, cette asbl a été constituée en juin 2007. Le 3 octobre dernier, elle a organisé une deuxième assemblée générale pour apporter quelques corrections techniques à ses statuts. Il n'est donc pas exclu que l'agrément provisoire puisse être délivré avec un effet rétroactif à la date de la création de l'asbl.

En ce début de semaine, mon cabinet a eu un contact avec le service public fédéral de la Santé et il n'y a pas de problème à ce que le financement fédéral puisse également avoir un effet rétroactif au 7 juin dernier.

Quant aux pistes relatives à la disponibilité des terrains concernant la politique des personnes handicapées, sans présager de l'avenir des terrains sur le territoire de Jette, de Berchem Ste Agathe et de Bruxelles-Ville sont éventuellement disponibles. Nous soutenons également une étude qui vise à mettre en place un accompagnement des promoteurs de projet et des gestionnaires de centres d'accueil pour personnes handicapées.

Pour le transfert des 300.000 € prévus initialement pour les conventions prioritaires concernant le répit, des procédures administratives ont freiné la mise en oeuvre des conventions et ce, malgré une coordination rapprochée avec le secteur du répit. Nous espérons malgré tout - et c'est l'objectif poursuivi par notre proposition - permettre à un nombre important de familles de souffler quelque peu pendant les vacances scolaires et les week-ends et ce, dans l'attente de la création de nouvelles places.

Combien de places ont-elles été créées en 2007? La réforme des centres de jour et d'hébergement a permis l'ouverture d'une petite dizaine de places en 2007. D'autres ouvertures sont prévues en 2008. J'espère vous apporter d'autres réponses concrètes lors des prochaines discussions budgétaires d'ici à la fin de l'année.

Mme Persoons m'a posé une question sur la problématique de l'accord du non-marchand dans le secteur de la cohésion sociale. L'application de l'accord du non-marchand dans ce secteur a connu un certain nombre de difficultés de mise en oeuvre. Malgré la mise en place d'un cadastre de l'emploi, l'affectation des subsides prévus est rendue difficile en raison de la nature même des associations qui composent ce secteur. Celles-ci, en effet, sont pour un grand nombre poly-subsventionnées.

De plus, en raison de l'effort financier déjà réalisé par la Communauté française à l'égard de ces associations et afin de réaliser les objectifs fixés par la Commission communautaire française, un accord a été conclu avec la Communauté française pour la mise en place, dès cette année, d'un dispositif commun aux deux institutions. Ceci permettra d'affecter les moyens prévus pour le secteur.

Pour répondre à la question de M. du Bus de Warnaffe concernant la cohésion sociale, je peux lui confirmer que le premier rapport annuel réalisé par le CRACS vient d'être transmis au ministre et sera mis prochainement à la disposition des parlementaires. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter.

S'agissant du volet de l'aide aux victimes, le bilan du travail accompli par les services dits d'aide aux justiciables est essentiellement établi sur la base des données qualitatives et quantitatives reprises dans les rapports d'activités des deux services actuellement agréés. Par ailleurs, l'étroite collaboration instaurée avec l'asbl Service d'aide aux justiciables de Bruxelles permet à tout moment d'avoir des informations utiles sur leur

travail et sur les missions extraordinaires qui pourraient leur être confiées.

J'en viens à l'atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles pour vivre chez soi après 65 ans. Pour le volet social, mon collègue Emir Kir entend prendre toutes les précautions dans l'élaboration des arrêtés d'application du décret "personnes âgées" afin de garantir l'accès financier des institutions aux aînés. Cela veut dire par exemple que, tout en garantissant un accueil de qualité, il évitera les normes trop strictes, que ce soit en matière architecturale ou en matière d'encadrement, tant il est évident que toute contrainte supplémentaire imposée aux établissements sera répercutée sur le prix de l'hébergement à charge du résident.

La question sur la médiation de dettes en rapport avec la confidentialité et le secret professionnel avait été abordée par M. Colson. La Commission communautaire française a agréé les services privés de médiation de dettes, les services dépendant des CPAS. Selon le GREPA, les données récoltées et traitées ne trahissent pas la loi sur le respect de la vie privée.

Concernant les cours de néerlandais, il n'a pas été possible d'obtenir le financement auprès de la Communauté française cette année-ci. Ensuite, aucune école de la Commission communautaire française ne se trouve en discrimination positive pour le troisième cycle. Néanmoins, des cours de néerlandais y sont dispensés. De plus, ce sont les pouvoirs organisateurs et les réseaux qui peuvent promouvoir l'immersion au sein de leurs établissements d'enseignement.

S'agissant des établissements dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur, il convient de distinguer deux niveaux. Pour notre enseignement fondamental spécialisé, l'immersion n'est pas envisagée en raison des particularités propres à cet enseignement. Dans le secondaire ordinaire, nous insistons sur des contacts permanents entre les deux Communautés, notamment pour les métiers de bouche. Dans le cadre de "Carrefour européen", des échanges d'élèves sont organisés. Il y a lieu de préciser que régulièrement, les élèves tant francophones que néerlandophones sont amenés à partager les mêmes ateliers. Des contacts réguliers sont établis entre l'administration de la Commission communautaire française et le représentant de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, sans ministre interposé. Je pense, par exemple, à la nécessité d'assurer une bonne cohabitation des deux Communautés sur le campus du CERIA.

Mme Moussaoui a posé une question sur la lutte contre le décrochage scolaire. Le dispositif novateur ne concerne plus l'apprentissage des langues mais exclusivement le secteur de la formation des apprentis dans les petites et moyennes entreprises. Il s'agit de l'instauration d'un dispositif intégré, comprenant une phase d'information sur les métiers, un suivi personnalisé dans la recherche d'un patron formateur, un accompagnement renforcé et une remédiation individualisée pour chaque risque de décrochage. L'objectif est de prendre en charge le futur jeune apprenti dès son inscription au centre de formation et non plus, comme par le passé, uniquement quand un contrat d'apprentissage est conclu avec un patron formateur.

Madame Lemesre, il a toujours été dit que la Charte contre le racisme allait être vulgarisée pour la rendre accessible aux enfants. Le discours n'a pas changé. La forme à donner à la vulgarisation - texte simplifié, bande dessinée, affiche - n'avait pas été définie. Le choix est désormais effectué. Il s'agira d'une distribution à grande échelle et d'une campagne d'affichage, pour faire en sorte que cette Charte contre le racisme puisse percoler auprès d'un maximum de nos jeunes concitoyens.

En matière de politique sportive, j'indique à M. Diallo que la collaboration est effective entre le cabinet du ministre Emir Kir et celui de M. Daerden mais aussi avec l'ADEPS. Certains ont évoqué le plan de financement des infrastructures sportives. Il s'agit cependant d'une compétence régionale qui ne relève pas de notre institution.

Concernant la problématique du tourisme et notamment celle de l'hébergement des jeunes, je rappelle que la fréquentation dans les hébergements de jeunesse a augmenté de 3% entre 2004 et 2005. Entre 2005 et 2006, une nouvelle augmentation de près de 10% des nuitées a été constatée, portant celles-ci à 265.000. L'étude demandée en début de législature par ma collègue Mme Huytebroeck à l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) concluait qu'avant la construction d'une nouvelle auberge, il fallait assurer une visibilité de l'offre d'hébergement pour jeunes disponible à Bruxelles.

Une plate-forme a été développée en ce sens. Elle a permis d'intégrer sur le site du BITC l'offre de cinq hôtels à une étoile et deux étoiles, en complément des centres d'hébergement. Cela a permis d'augmenter l'offre disponible en lits destinés aux jeunes d'environ 340 lits. La construction d'une nouvelle auberge de jeunesse reste envisageable. Mais étant donné le contexte financier de notre institution, il faudrait plutôt l'étudier dans le cadre d'un partenariat entre le public et le privé et, le cas échéant, dans le cadre de Beliris.

Comment la Commission communautaire française évalue-t-elle la coopération intrinsèque et institutionnelle qu'elle entretient avec ses autres partenaires francophones dans le cadre des relations internationales? Vous savez que, depuis 1996, les entités fédérées francophones ont signé des accords de coopération afin de mettre en commun leurs relations internationales et d'assurer ainsi une visibilité et présence optimales de la Wallonie et de Bruxelles à l'étranger.

Il en découle une procédure unifiée de préparation et de gestion des accords bilatéraux. La collaboration et la coopération entre nos trois institutions sont bien pensées et permettent de mêler les atouts de la proximité et les avantages des actions communes.

Quid, Madame Lemesre, de la participation à la semaine de la Palestine? L'organisation et le choix des artistes palestiniens invités - puisque vous m'avez demandé "Quelle Palestine?" - relèvent d'un conseil culturel composé de membres représentatifs des différentes disciplines artistiques: cinéma, arts plastiques et visuels, design, architecture, littérature, musique, arts de la scène etc. Ces membres sont encadrés par deux commissaires dont la directrice des Halles de Schaerbeek.

Concernant l'accord de coopération avec la Tunisie, le 21 février 2002, le Gouvernement de la Commission communautaire française a marqué son approbation quant à la conclusion d'un accord complémentaire à l'accord signé le 30 septembre 1998 par la Région wallonne et la Communauté française avec la Tunisie. Toutefois, c'est depuis 1998 que la Commission communautaire française est associée aux travaux de la commission mixte permanente. L'évaluation de l'ensemble des projets repris dans le cadre de la commission mixte 2005-2007 est positive.

Quant à la question des valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, l'égalité homme-femme et la place des intellectuels par rapport au pouvoir en Tunisie, elle a conduit les trois entités francophones belges à réduire la coopération bilatérale avec la Tunisie, tout en choisissant de rester présentes pour permettre, au travers du cadre bilatéral, de soutenir la société civile et d'entretenir un dialogue portant sur les droits de l'homme avec le gouvernement tunisien.

La signature de cet accord est, de fait, poussée par la société civile qui attend un signal concret d'ouverture vers l'Occident face à une islamisation croissante dans ce pays. Nous nous trouvons devant un dilemme. Soit nous nous retirons, soit nous voulons favoriser les demandes émanant de la société civile en nous maintenant et en orientant nos projets pour contribuer à la structuration et à la consolidation de la société tunisienne. La prochaine commission mixte se réunit à Tunis sous peu et il est important de marquer notre position commune par ce signal.

J'en viens à présent au communiqué de la CGSP, dont Mme Lemesre nous a fait une lecture détaillée. Je suis heureux de voir que la CGSP dispose d'un nouveau porte-parole au sein de notre institution.

(Rumeurs)

Ma réponse sera aussi précise et détaillée que la lecture du communiqué que nous avez faite tout à l'heure. Au mois de juillet, j'ai soumis au gouvernement une proposition de modification des modalités d'attribution des mandats. Dès que le gouvernement aura pris position - ce qui ne saurait tarder - la procédure d'attribution, sur la base des modalités définies par le gouvernement, sera lancée. En attendant, n'ayez crainte, il y a des pilotes dans l'avion. Les titulaires actuels des mandats continueront à exercer les fonctions d'administrateur et d'administrateur général adjoint.

En sa séance du 11 octobre, le gouvernement a pris acte du contenu du règlement de travail. Celui-ci sera inscrit, dans les meilleurs délais, à l'ordre du jour du comité de concertation de base et de la commission paritaire locale.

Une proposition de modification de la structure des services a été soumise au gouvernement. Celui-ci a décidé d'examiner celle-ci en même temps que la proposition d'adaptation du cadre. L'administration y travaille et j'espère pouvoir présenter ce projet au gouvernement avant la fin de l'année. Les arrêtés de la dotation au service social prévue au budget sont inscrits à l'ordre du jour du gouvernement de la semaine prochaine, Madame Mouzon.

Concernant la fonction publique et l'exécution des budgets de la fonction publique, les budgets sont prévus pour assurer la rémunération de l'ensemble des agents statutaires et contractuels. Néanmoins, l'engagement d'un contractuel peut être réalisé avec un certain retard, des maladies peuvent survenir, des agents prennent des pauses carrière. Voilà qui explique que la consommation des crédits de rémunération n'est jamais une consommation à 100% mais doit cependant être budgétisée à 100% en début d'année. C'est pourquoi il peut se dégager une légère marge budgétaire.

Pour terminer, en ce qui concerne le pacte associatif, je ne vous cache pas, Monsieur Colson, qu'il a pris un peu de retard, c'est clair. Il est notamment dû à la période électorale que nous avons vécue ces derniers mois; ces mois n'étaient pas très propices à poursuivre des négociations et des discussions avec les autres entités. Je puis quand même vous dire que, depuis lors, les choses ont repris et que le comité de pilotage se réunit très régulièrement. Aujourd'hui, un texte est en cours de finalisation et devrait être adopté lors d'un de nos tout prochains gouvernements conjoints. Ensuite, nous consulterons à nouveau les associations avant de venir devant le Parlement.

Monsieur le Président, j'espère avoir répondu à l'ensemble des questions, de la manière la plus exhaustive possible. Dans le cas contraire, je ne doute pas que les parlementaires auront l'occasion de nous interpellier ou nous poser des questions sur les points insuffisamment élucidés aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Certainement, Monsieur le Ministre-Président. Cependant, au préalable, chaque groupe a droit à une réplique.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je tenais à dire au président du gouvernement que ni moi, ni personne de mon groupe, n'a parlé de supprimer la Commission communautaire française.

(Rumeurs)

Si feu Jacques Simonet a dit, dans une interview radiophonique, que tout le monde se demandait à quoi correspondait la Commission communautaire française et s'interrogeait sur son maintien dans le présent système, c'est parce que nous devons tous aller dans le même sens. Il nous faut réfléchir à sa capacité à fonctionner. Nous avons hérité de nombreuses compétences, à l'issue des accords de la Saint-Quentin mais nous n'avons pas hérité des moyens financiers et vous ne les avez pas obtenus non plus.

Vous prétendez que je discrédite la Commission communautaire française, c'est vous qui la discréditez. Quand je lis l'article de Mme Huytebroeck, affirmant que la Commission communautaire française est exsangue et appelant les Wallons à l'aide, cela ne vient pas de notre côté.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- Mais quand vous dites que nous sommes des sous-développés, c'est courageux?

Mme Caroline Persoons (MR).- J'ai dit qu'à côté du plan ambitieux de développement international, vous ne présentiez pas un plan propre à la Commission communautaire française. Il n'y a pas de développement. Vous n'avez pas pris les rênes de vos fonctions et n'êtes pas allé chercher l'argent. Vous ne pouvez pas prétendre que le MR n'avait rien accompli sous la précédente législature en termes d'accords de coopération ou de recherche de financement. Je voudrais quand même rappeler que nous avons obtenu un refinancement pour la Commission communautaire française même si ce fut difficile pour certains membres de notre groupe!

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- En nous laissant une ardoise de 27 millions d'€, Madame Persoons!

Mme Caroline Persoons (MR).- Tout le monde le savait, nous n'étions pas les seuls. Certains sont au pouvoir depuis plus longtemps que nous à la Région. En tout cas, vous n'avez pas analysé la question, ni entrepris de rechercher de nouveaux moyens financiers. Nous vous soutiendrons si vous entamez de nouvelles démarches vers la Région.

M. Eric Tomas (PS).- Allez rechercher Hasquin!

Mme Caroline Persoons (MR).- Pendant les négociations institutionnelles en 2006 au niveau fédéral, nous sommes allés jusqu'au bout, même si nous sommes dans l'opposition ici, pour essayer de conclure un accord tant pour les francophones de la périphérie que pour le refinancement de Bruxelles et de la Commission communautaire française. Et ce n'est certainement pas de notre fait si cela n'a pas abouti, n'est-ce pas?!

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Je dois faire une deuxième mise au point. Vous prétendez n'avoir rien entendu au sujet des spécificités bruxelloises. Il faut quand même écouter ce que l'on vous dit. Vous vous moquez de mes

propos au sujet du *numerus clausus*. Mais vous développez une politique de santé. Dès lors, il convient de préparer une évaluation des besoins en ce domaine, grâce aux compétences dont dispose la Commission communautaire française.

Ce dossier est également examiné par le fédéral. Nous devons être aussi unis au niveau francophone pour que ce dossier aboutisse et que nous puissions organiser une réforme du *numerus clausus*, en tenant compte de nos particularités bruxelloises. Evidemment, quand on ne veut pas entendre, on ne va guère loin.

C'est notre reproche principal envers votre déclaration de politique générale. Il vous manque la volonté d'aller chercher de l'argent pour mieux mener et plus loin, les politiques francophones bruxelloises. De même parce que vous refusez, par crainte d'une cogestion communautaire, de chercher les vraies synergies efficaces avec les institutions francophones. Cependant, j'espère que le groupe Wallonie-Bruxelles 2009 débouchera sur des propositions efficaces et susceptibles de faire avancer très loin les politiques de la Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. Rudi Vervoort (PS).- Venant du FDF qui n'a jamais voté un seul accord institutionnel, cela ne mange pas de pain de faire de telles déclarations.

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- C'est au pied du mur que l'on voit le maçon. L'essentiel des réformes institutionnelles se décide au niveau fédéral et donc, on vous attend.

Monsieur le Ministre-Président, je ne vous ai pas entendu dans la déclaration aborder la problématique de l'uniformisation des comptabilités. Le sujet peut sembler peu excitant mais il s'agit d'un enjeu fondamental nécessaire pour renforcer les synergies, les coopérations et revoir les flux entre Communauté française, Commission communautaire française et Région wallonne.

S'il est impossible de lire et comprendre nos comptabilités respectives parce qu'elles sont trop différentes, nous allons au devant de malentendus et de quiproquos divers. Je ne comprends toujours pas si c'est vous, la Communauté française ou les Wallons qui ne veulent pas. C'est tantôt l'un ou tantôt l'autre qui fait des déclarations dans un sens ou l'autre et il me semble que c'est là une chose à porter dans un dialogue intra-francophones, notamment dans ce fameux groupe Wallonie-Bruxelles 2009. Je souhaiterais obtenir, dans les jours ou semaines à venir, une position politique et technique claire du gouvernement réuni sur la question.

M. le Président.- Cette question reviendra certainement dans les discussions budgétaires.

La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je voulais remercier le ministre pour la précision de ses réponses. C'est un exercice relativement frustrant de devoir synthétiser en peu de temps l'expression d'un an de travail. Une série de questions n'ont cependant pas trouvé réponse, notamment concernant les personnes de grande dépendance.

Ma collègue Fremault a posé des questions précises et j'aspire à ce que l'on y revienne dans un climat de concorde, de telle sorte

que l'ensemble des énergies soient mobilisées pour trouver une solution la plus rapide possible à cette problématique. Sur le plan de la santé également, quelques questions restent en suspens et nous aurons, je crois, l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines. Pour le reste, nous avons particulièrement apprécié vos réponses.

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je pense que le ministre-président ne m'a pas bien comprise lorsque je suis intervenue sur la nécessité de refinancer la Commission communautaire française. Je sais comme lui que l'on a trouvé dans le budget 2007 quelques millions provenant de la Région wallonne ou de la Région de Bruxelles-Capitale mais cela ne porte que sur un bien modeste complément. Je pense qu'il faut être beaucoup plus ambitieux. Vous avez été légèrement plus ambitieux puisque vous avez déclaré que vous iriez réclamer ce qui est dû à la Commission communautaire française. Dont acte. Mais cela veut-il dire que l'argent de l'accord du non-marchand sera récupéré? Cela signifie-t-il aussi que nous allons revoir les clés de répartition des dotations? Comment allez-vous faire cela sans objectiver les flux?

Je vous proposais un programme beaucoup plus ambitieux, notamment à l'égard de la Région, visant à récupérer des moyens financiers liés à l'infrastructure des logements des personnes handicapées par exemple. Je ne pense pas que cette proposition soit incongrue. Je crois au contraire que ce genre de discours a été tenu dans d'autres formations politiques qui vous sont très proches. Enfin, par rapport au fédéral, je pense qu'il est important d'exiger une meilleure couverture de la sécurité sociale et que le moment pour vous adresser au fédéral est opportun.

M. le Président.- Monsieur le Ministre-Président, vous serez évidemment réinterpellé très prochainement à ce propos mais vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez.

La parole est au ministre-président, M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Gouvernement.- J'ajouterai un bref complément. Madame Mouzon, je préférerais vous répondre prochainement avec plus de précision d'autant plus que la ministre du Budget n'est pas présente. J'adresse la même remarque à M. du Bus de Warnaffe et à Mme Fremault, que j'ai peut-être laissée sur sa faim en matière de santé.

Madame Persoons, la seule chose que je vous demande aujourd'hui est de faire preuve d'un peu de solidarité dans la défense de notre institution. Or, la manière dont vous êtes intervenue aujourd'hui avec Mme Lemesre me fait malheureusement craindre que les déclarations entendues il y a quelques semaines ne soient aujourd'hui acquises au sein de votre groupe. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à faire cette mise au point aujourd'hui. Nous tous, les francophones de Bruxelles, aurons besoin d'être soudés dans les semaines et les mois qui viennent. Ce n'est pas avec des discours comme ceux que vous avez tenus aujourd'hui que nous y parviendrons.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Le ministre-président nous demande d'être indulgents envers son gouvernement. Je lui accorde l'indulgence qu'il demande.

M. le Président.- La discussion générale est close.

VOTES RÉSERVÉS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA GESTION DU PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET À LA CRÉATION DE L'AGENCE FRANCOPHONE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

M. le Président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale [97 (2006-2007) n° 1 et 2].

Vote nominatif

- Il est procédé au vote.

67 membres ont pris part au vote.

67 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Françoise Bertieaux, Michel Colson, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Willem Draps, Dominique Dufourny, Mustapha El Karouni, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Carine Vyghen, Alain Zenner, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale est adopté à l'unanimité.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIF À L'ÉQUIPEMENT MIS À DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ET À LA COLLABORATION ENTRE LES CENTRES DE TECHNOLOGIES AVANCÉES ET LES CENTRES DE RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE

M. le Président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle [98 (2006-2007) n° 1 et 2].

Vote nominatif

- Il est procédé au vote.

67 membres ont pris part au vote.

67 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Françoise Bertieaux, Michel Colson, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Willem Draps, Dominique Dufourny, Mustapha El Karouni, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Carine Vyghen, Alain Zenner, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle est adopté à l'unanimité.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

CLÔTURE

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 17h45.

Membres du Parlement présents à la séance: MM. Arku, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Colson, Daems, Daïf, de Clippele, De Coster, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. Destexhe, Diallo, Doulkeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, Dubié, Mme Dufourny, MM. El Karouni, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, M. Fassi-Fihri, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mme Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rorive, Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Van Nieuwenhoven, M. Vervoort, Mme Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance: M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir.

RÉUNION DE COMMISSION

Lundi 1^{er} octobre 2007

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre et à la gestion du programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et à la création de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle

Présents: M. Mohamed Azzouzi, Mmes Céline Delforge, Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba), Mme Véronique Jamoulle (présidente), M. Alain Leduc, Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, MM. Joël Riguelle, Mahfoudh Romdhani (remplace M. Jacques De Coster), Mmes Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum.

**LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DU
COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Président: M. Christos Doukeridis

Vice-présidents: Mme Julie Fiszman, M. Alain Zenner

Membres effectifs:

PS: Mmes Julie Fiszman, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort

MR: M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Alain Zenner

cdH: M. André du Bus de Warnaffe, N.

Ecolo: M. Christos Doukeridis

Membres suppléants:

PS: MM. Mohammedi Chahid, Jacques De Coster, Ahmed El Ktibi, Mmes Isabelle Emmery, Véronique Jamoulle, M. Rachid Madrane

MR: MM. Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Mustapha El Karouni, Mmes Nathalie Gilson, Viviane Teitelbaum

cdH: Mme Julie de Groote, MM. Stéphane de Lobkowicz, Bertin Mampaka Mankamba

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Josy Dubié

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Présidente: Mme Véronique Jamoulle

Vice-présidents: Mme Isabelle Molenberg, M. Joël Riguelle

Membres effectifs:

PS: MM. Mohamed Azzouzi, Jacques De Coster, Mmes Isabelle Emmery, Véronique Jamoulle, M. Alain Leduc

MR: Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum

cdH: MM. Bertin Mampaka Mankamba, Joël Riguelle

Ecolo: Mme Céline Delforge

Membres suppléants:

PS: M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Mohamed Lahlali, Mme Olivia P'tito, MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas

MR: M. Serge de Patoul, Mmes Michèle Hasquin-Nahum, Caroline Persoons, M. Philippe Pivin, Mme Françoise Schepmans

cdH: Mme Julie de Groote, MM. Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe

Ecolo: MM. Alain Daems, Christos Doukeridis

Commission de la Santé

Présidente: Mme Fatiha Saïdi

Vice-présidents: M. Vincent De Wolf, Mme Magda De Galan

Membres effectifs:

PS: M. Willy Decourty, Mmes Magda De Galan, MM. Ahmed El Ktibi, Rachid Madrane, Mme Fatiha Saïdi

MR: MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Vincent De Wolf, Mmes Martine Payfa, Jacqueline Rousseaux

cdH: M. André du Bus de Warnaffe, Mme Fatima Moussaoui

Ecolo: M. Paul Galand

Membres suppléants:

PS: Mmes Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Amina Derbaki Sbaï, Nadia El Yousfi, MM. Emin Ozkara, Mahfoudh Romdhani

MR: Mme Françoise Bertieaux, MM. Michel Colson, Alain Destexhe, Mmes Isabelle Molenberg, Caroline Persoons

cdH: MM. Stéphane de Lobkowicz, Denis Grimberghs, Joël Riguelle

Ecolo: Mmes Dominique Braeckman, Céline Delforge

Commission des Affaires sociales

Président: M. Serge de Patoul

Vice-présidentes: Mmes Dominique Braeckman, Nadia El Yousfi

Membres effectifs:

PS: Mmes Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi

MR: MM. Michel Colson, Serge de Patoul, Mmes Nathalie Gilson, Carine Vyghen

cdH: Mmes Céline Fremault, Fatima Moussaoui

Ecolo: Mme Dominique Braeckman

Membres suppléants:

PS: MM. Mohamed Azzouzi, Bea Diallo, Alain Leduc, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Fatiha Saïdi

MR: MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Willem Draps, Mmes Dominique Dufourny, Caroline Persoons, Jacqueline Rousseaux

cdH: MM. Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Bertin Mampaka Mankamba

Ecolo: MM. Paul Galand, Yaron Pesztat

Commission de Coopération avec d'autres Parlements

La commission de coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi.

Président: M. Christos Doukeridis

Vice-présidents: Mmes Magda De Galan, Martine Payfa, M. Mahfoudh Romdhani

Membres:

PS: Mmes Magda De Galan, Isabelle Emmery, M. Rachid Madrane, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Mahfoudh Romdhani

MR: MM. Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Mmes Martine Payfa, Caroline Persoons

cdH: MM. Stéphane de Lobkowicz, André du Bus de Warnaffe

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Christos Doukeridis

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

Président: M. André du Bus de Warnaffe

Membres:

PS: MM. Mohamed Daïf, Bea Diallo, Mohamed Lahlali, Mme Anne-Sylvie Mouzon

MR: MM. Willem Draps, Didier Gosuin, Alain Zenner

cdH: M. André du Bus de Warnaffe

Ecolo: M. Yaron Pesztat

Remplacants éventuels:

PS: Mme Julie Fiszman

MR: Mme Caroline Persoons

cdH: Mme Julie de Groote

Ecolo: M. Paul Galand

Commission spéciale du Règlement

La commission spéciale du règlement est composée des membres du Bureau élargi.

Président: M. Christos Doukeridis

Vice-présidents: Mmes Magda De Galan, Martine Payfa, M. Mahfoudh Romdhani

Membres:

PS: Mmes Magda De Galan, Isabelle Emmery, M. Rachid Madrane, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Mahfoudh Romdhani

MR: MM. Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Mmes Martine Payfa, Caroline Persoons

cdH: M. Stéphane de Lobkowicz, André du Bus de Warnaffe

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Christos Doukeridis

Commission de Contrôle

La commission de contrôle des communications gouvernementales est composée des membres du Bureau élargi.

Président: M. Christos Doulkeridis

Vice-présidents: Mmes Magda De Galan, Martine Payfa, M. Mahfoudh Romdhani

Membres:

PS: Mmes Magda De Galan, Isabelle Emmery, M. Rachid Madrane, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Mahfoudh Romdhani

MR: MM. Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Mmes Martine Payfa, Caroline Persoons

cdH: MM. Stéphane de Lobkowicz, André du Bus de Warnaffe

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Christos Doulkeridis

Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente: Mme Nathalie Gilson

Vice-présidente: Mme Véronique Jamoulle

Secrétaire: N.

Membres:

PS: Mmes Amina Derbaki Sbaï, Véronique Jamoulle, Olivia P'tito, Fatiha Saïdi

MR: M. Vincent De Wolf, Mmes Nathalie Gilson, Martine Payfa

cdH: Mme Céline Fremault

Ecolo: M. Josy Dubié

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATIONS

- Arrêté 2007 / 25 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 26 "Formation professionnelle" du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007
- Arrêté 2007 / 363 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 22 ¹
- Arrêté 2007 / 444 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 du service à gestion séparée bâtiments par transfert de crédits entre articles budgétaires
- Arrêté 2007 / 619 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 4 de la division 22 ¹
- Arrêté 2007 / 792 - modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22 ¹
- Arrêté 2007 / 975 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 du service à gestion séparée "Service bruxellois francophone des personnes handicapées " par transfert de crédits entre articles budgétaires
- Arrêté 2007 / 984 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2007 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 03 ²

¹ Division 22: Aide aux personnes.

² Division 03: cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois:

- l'arrêt du 27 juin 2007 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle concernant l'article 31 de la loi du 20 juillet 2005 modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière, posée par le Tribunal correctionnel de Mons, n'appelle pas de réponse (94/2007);
- l'arrêt du 27 juin 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 7, § 1^{er}, de la loi du 6 février 1970 relative à la prescription des créances à charge ou au profit de l'Etat et des provinces ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (95/2007);
- l'arrêt du 27 juin 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5, § 4, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 décembre 1996 "portant exécution des articles 15, 16 et 17 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions", confirmé par la loi du 13 juin 1997 "portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne et de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions", ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (96/2007);
- l'arrêt du 27 juin 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 96 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, avant sa modification par l'article 9 de la loi du 10 mai 2007 relative aux aspects de droit judiciaire de la protection des droits de propriété intellectuelle, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il exclut l'action visée à l'article 95 de la même loi pour l'utilisation de dessins ou modèles visées à l'article 3.16 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles) (97/2007);
- l'arrêt du 27 juin 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 62, alinéa 3, de la loi du 28 décembre 1983 portant des dispositions fiscales et budgétaires viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il n'accorde pas d'intérêts moratoires sur les sommes remboursées aux personnes qui, ayant reçu un avertissement-extrait de rôle évaluant le montant net de leur revenu imposable à plus de trois millions de francs, procèdent à un versement provisionnel mais dont le revenu se révèle, après clôture de la procédure de réclamation, inférieur à trois millions de francs (98/2007);
- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 40 et 57, alinéa 2, du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution lus en combinaison avec l'article 14.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (99/2007);
- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2, § 4 et 9 de la loi du 20

février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, tels qu'ils ont été rétablis par les articles 3 et 4 de la loi du 15 février 2006, relative à l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une personne morale et de l'article 16, alinéa 2, de la loi du 15 février 2006 précitée, introduit par l'Ordre des architectes et autres (100/2007);

- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22, §§ 1^{er} et 2, de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer "la charte" de l'assuré social ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (101/2007);
- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 9, § 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (102/2007);
- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 15, § 1^{er}, b), 3^o, de la loi du 11 avril 2003 prévoyant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre viole les articles 10 et 11 de la Constitution (103/2007);
- l'arrêt du 12 juillet 2007 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 6, 7, 8, 10, 14 et 16 du décret flamand du 15 décembre 2006 portant modification du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement, introduite par le Gouvernement de la Communauté française (104/2007);
- l'arrêt du 19 juillet 2007 par lequel la Cour

1. annule, dans le Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été modifié par la loi du 27 décembre 2005 "portant des modifications diverses au Code d'instruction criminelle et au Code judiciaire en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée":

- l'article 47ter, § 1^{er}, alinéa 3,
- l'article 47decies, § 7,
- la deuxième phrase de l'article 47undecies, alinéa 2,
- la deuxième phrase de l'article 47undecies, alinéa 3,
- l'article 235ter, § 6,

2. rejette les recours pour le surplus,

3. maintient les effets des mesures ordonnées ou autorisées en application de l'article 47ter, § 1^{er}, alinéa 3 et de l'article 47decies, § 7, jusqu'à la publication du présent arrêt au *Moniteur belge* (105/2007);

- l'arrêt du 19 juillet 2007 par lequel la Cour suspend l'article 124 de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs (106/2007);

- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. les questions préjudicielles n'ont plus d'objet en ce qu'elles portent sur l'article 235ter, § 6, du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été inséré par l'article 23 de la loi du 27 décembre 2005,
 2. l'article 235ter, §§ 1^{er} à 5, du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été inséré par l'article 23 de la loi du 27 décembre 2005, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés ou non avec les dispositions de droit international mentionnées dans les questions préjudicielles (107/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 56 et 60 du décret-programme de la Région wallonne du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, introduit par la SA "Gery International" et autres (108/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour constate que les questions préjudicielles relatives à l'article 235ter, § 6, du Code d'instruction criminelle, posées par la Cour de cassation, sont sans objet (109/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 23 du décret de la Communauté française du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, introduit par l'Eglise orthodoxe en Belgique et autres (110/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 74bis, § 2 et 75, § 1^{er}, alinéa 5, du Code électoral communal bruxellois ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (111/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 2 de la loi du 26 avril 2007 portant des dispositions en matière de baux à loyer, introduite par l'a.s.b.l. "Syndicat national des Propriétaires et Copropriétaires" et autres (112/2007);
- l'arrêt du 26 juillet 2007 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 98, 99, 101, 102 et 103 (modification des dispositions du Code civil concernant les baux à loyer) de la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV), introduite par l'a.s.b.l. "Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires" et autres (113/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 89 et 112 de la loi du 27 décembre 2005 "portant des dispositions diverses" ainsi que de l'arrêté royal du 10 août 2005 "portant modification de l'article 191 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994", confirmé par l'article 112 de la loi du 27 décembre 2005 précitée et de l'article 65, 4^o, 5^o et 7^o, de la loi-programme du 27 décembre 2005, introduit par la société de droit néerlandais "Merck Sharp & Dohme BV" (114/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation en l'article 33, 2^o, de la loi du 22 février 2006 modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et à la distribution d'assurances, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones (115/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 462 du Code pénal ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (116/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 49, § 1^{er}, de la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes, tel qu'il a été remplacé par l'article 14 de la loi du 15 février 2006 relative à l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une personne morale, introduit par l'Ordre des architectes (117/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. interprétés en ce sens qu'ils ne permettent pas à la partie adverse d'invoquer la confidentialité de certaines pièces contenues dans le dossier administratif afin d'empêcher leur communication aux parties et qu'ils ne permettent pas au Conseil d'Etat d'apprécier la confidentialité alléguée de ces pièces, les articles 21 et 23 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat violent l'article 22 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
 2. interprétées en ce sens qu'elles permettent à la partie adverse d'invoquer la confidentialité de certaines pièces contenues dans le dossier administratif afin d'empêcher leur communication aux parties et qu'elles permettent au Conseil d'Etat d'apprécier la confidentialité alléguée de ces pièces, les mêmes dispositions ne violent pas l'article 22 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (118/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 3, § 1^{er}, c et 8, § 1^{er}, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles ne violent ni l'article 170, § 2, de la Constitution, ni l'article 11 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, ni l'article 1^{er} de la loi du 23 janvier 1989 "relative à la compétence fiscale visée à l'article 110 (actuellement 170), §§ 1^{er} et 2, de la Constitution" (119/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 253, alinéa 1^{er}, 5^o, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été modifié par l'article 11 du décret flamand du 19 décembre 1997 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1998, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (120/2007);
- l'arrêt du 19 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 1^{er} de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement, combiné avec l'article 271, § 1^{er}, de la Nouvelle loi communale, viole les articles 10 et 11 de la Constitution si ces dispositions sont interprétées en ce sens qu'un habitant d'une commune ne pourrait pas ester en justice au nom de

cette commune lorsque le collège des bourgmestre et échevins néglige d'intenter une action, sur la base de l'article 1^{er} de la loi précitée du 12 janvier 1993, contre un acte qui est conforme à une autorisation ou un avis favorable de cette commune,

2. l'article 1^{er} de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement, combiné avec l'article 271, § 1^{er}, de la Nouvelle loi communale, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution si ces dispositions sont interprétées en ce sens qu'un habitant d'une commune peut ester en justice au nom de cette commune lorsque le collège des bourgmestre et échevins néglige d'intenter une action, sur la base de l'article 1^{er} de la loi précitée du 12 janvier 1993, contre un acte qui est conforme à une autorisation ou un avis favorable de cette commune (121/2007);

- l'arrêt du 26 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 100, alinéa 1^{er}, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il prévoit un délai de prescription quinquennal pour les actions en indemnisation fondées sur la responsabilité extracontractuelle de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions, à compter du 1^{er} janvier de l'année budgétaire au cours de laquelle la créance est née (122/2007);
- l'arrêt du 26 septembre 2007 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 26, § 4, du décret de la Région flamande du 19 avril 1995 portant des mesures visant à lutter contre et à prévenir la désaffectation et l'abandon des sites d'activité économique, avant son remplacement par l'article 6 du décret du 23 juin 2006, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il dispose que le délai de recours court à partir de la date d'envoi de l'avis d'imposition (123/2007);
- la question préjudicielle relative à l'article 34, § 2, de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, posée par le Tribunal de première instance de Nivelles;
- les questions préjudicielles concernant les articles 101 et 103 de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales et l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posées par le Tribunal de travail de Liège et la Cour du travail de Liège;
- la question préjudicielle relative aux articles 250 et 275, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, à l'article 88 de l'arrêté royal du 27 août 1993 d'exécution dudit Code, confirmé par la loi du 30 mars 1994 et à l'annexe III de cet arrêté royal, posée par le Tribunal de première instance de Namur;
- la question préjudicielle concernant l'article 6 des décrets de la Communauté flamande relatifs aux structures destinées aux personnes âgées, coordonnés le 18 décembre 1991, tels que modifiés par le décret du 23 février 1994, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles concernant les articles 4-10 et 12 de la loi du 3 décembre 1999 relative à des mesures d'aide en faveur d'entreprises agricoles touchées par la crise de la dioxine, posées par la Cour d'appel d'Anvers;
- la question préjudicielle concernant les articles 25 et 63 du décret de la Région flamande du 20 avril 2001 relatif à

l'organisation du transport de personnes par la route, posée par le Tribunal de police de Vilvorde;

- la question préjudicielle relative à l'article 10, 1^o, de la loi du 20 juillet 2005 modifiant la loi du 8 août 1997 sur les faillites et portant des dispositions fiscales diverses, posée par le Tribunal de première instance de Turnhout;
- la question préjudicielle relative à l'article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été remplacé par l'article 29 de la loi du 4 septembre 2002, posée par le Juge de paix du quatrième canton de Gand;
- les questions préjudicielles concernant l'article 36 du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- les questions préjudicielles concernant l'article 44 du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif à la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, posées par la Cour de cassation;
- la question préjudicielle relative à l'article 806 du Code judiciaire, posée par le Juge de paix du canton de Florennes-Walcourt;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 68 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel qu'il était en vigueur avant sa modification par la loi du 4 mai 1999, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 149 du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire, posée par la Tribunal de première instance de Turnhout;
- la question préjudicielle relative à l'article 29, § 1^{er}, 2^o, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 235ter, § 6, du Code d'instruction criminelle, posées par la Cour de cassation;
- la question préjudicielle relative à l'article 1410, § 4, alinéa 3, du Code judiciaire, posée par le Juge des saisies de Mons;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 8 et 9 de la loi du 25 février 2007 portant modification de la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes, introduits par l'a.s.b.l. "Cliniques Universitaires Saint-Luc" et Raymond Reding;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 2 de la loi du 26 avril 2007 portant dispositions en matière de baux à loyer, introduits par l'a.s.b.l. "Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires" et autres;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 98, 99, 101, 102 et 103 (modifications des dispositions du Code civil concernant les baux à loyer) de la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV), introduite par l'a.s.b.l. "Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires" et autres;

- les recours en annulation des articles 361, 362 et 363 de la loi-programme (1) du 27 décembre 2006, introduits par le Gouvernement wallon et par le Gouvernement flamand;
- les recours en annulation de l'article 39, a) de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 (modification de l'article 6, alinéa 1^{er}, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée), introduits par le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;
- le recours en annulation de l'article 380 (modification de l'article 10 du Code de la nationalité belge) de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I), introduit par l'a.s.b.l. "Défense des Enfants – International – Belgique – Branche francophone (D.E.I. Belgique)";
- le recours en annulation de l'article 177 (modification de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail) de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I), introduit par l'Union professionnelle des entreprises d'assurances Assuralia;
- le recours en annulation des articles 234, alinéa 1^{er}, 1^o, a) et 235 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, introduit par l'a.s.b.l. "Plasma Protein Therapeutics Association Europe";
- les recours en annulation des articles 294, 2^o et 295 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, introduits par la commune d'Auderghem et autres et par la Province de Hainaut;
- le recours en annulation de l'article 352 (modification à la loi sur les armes) de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, introduit par Jean Debucquoy;
- le recours en annulation des articles 21 à 30 et 102 du décret flamand du 22 décembre 2006 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2007, introduit par la SA "Bastenien" et la SA "Bingo Service";
- le recours en annulation de l'article 160 (sécurité sociale d'outre mer – rente viagère de retraite) de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I), introduit par Johan Vanderplaetse;
- le recours en annulation du chapitre III ("Instauration d'une contribution unique à charge du secteur gazier") du titre IX de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I), introduit par la SA "Distrigaz";
- le recours en annulation des articles 7 et 14 de la loi du 19 décembre 2006 "transformant le Code des taxes assimilées au timbre en Code des droits et taxes divers, abrogeant le Code des droits de timbre et portant diverses autres modifications législatives" introduit par l'a.s.b.l. "Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires" et autres;
- le recours en annulation de l'article 48, § 2, 15^o, du décret de la Région flamande du 2 juillet 1981 relatif à la prévention et à la gestion des déchets, tel qu'il a été inséré par l'article 46 du décret flamand du 22 décembre 2006 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2007, introduit par l'a.s.b.l. "FEBELCEM" et autres;
- le recours en annulation de l'article 47, 14^o, de la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire, introduit par Frank Bleyen et autres;
- le recours en annulation des articles 6, 7 et 8 du décret de la Région flamande du 15 décembre 2006 portant modification du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement, introduit par l'a.s.b.l. "Liga voor Mensenrechten" et l'a.s.b.l. "Vlaams Overleg Bewonersbelangen";
- le recours en annulation de l'article 21 du décret de la Communauté flamande du 15 décembre 2006 relatif aux formations des enseignants en Flandre, introduit par l'a.s.b.l. "Vlaamse Vereniging van Studenten" et autres;
- le recours en annulation de la loi du 18 décembre 2006 "modifiant les articles 80, 259^{quater}, 259^{quinquies}, 259^{décies}, 259^{undécies}, 323^{bis}, 340, 341, 346 et 359 du Code judiciaire, rétablissant dans celui-ci l'article 324 et modifiant les articles 43 et 43^{quater} de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire", introduit par Béatrix Ceulemans et autres;
- le recours en annulation des articles 62 à 66 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, introduit par l'a.s.b.l. "Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires" et autres;
- le recours en annulation de l'article 6 de la loi du 20 décembre 2006 "modifiant le Code pénal en vue de réprimer plus sévèrement la violence contre certaines catégories de personnes, introduit par l'a.s.b.l. "Ligue des droits de l'Homme";
- les recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes, introduits par la SA "Belgacom Mobile" et autres et par le Conseil des ministres;
- le recours en annulation de l'article 14^{quinquies} de la loi du 11 janvier 1993 relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, inséré par l'article 134 de la loi-programme du 27 avril 2007, introduit par l'"Orde van Vlaamse Balies" et par l'Ordre néerlandais des avocats du barreau de Bruxelles;
- les recours en annulation de l'article 11 du décret-programme de la Communauté française du 15 décembre 2006 portant diverses mesures concernant les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, le financement des universités et des hautes écoles, les subsides sociaux des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, les fonds budgétaires, la garantie octroyée par la Communauté française aux produits financiers de la RTBF et le Fonds Ecureuil de la Communauté française, introduits par l'Université catholique de Louvain et autres et par l'Université Libre de Bruxelles;
- les recours en annulation des mots "de cours artistiques dans l'enseignement artistique" dans l'article 162, §§ 1^{er} et 2, du décret de la Communauté française du 8 mars 2007 "relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques", introduits par Guy Loozen et Marc Guillaume;

- le recours en annulation de l'article 102, 2°, de la loi du 1^{er} mars 2007 portant des dispositions diverses (III) (modification de l'article 50 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994), introduit par l'a.s.b.l. "Association Belge des Syndicats Médicaux"

